# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 JANVIER 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 83, RUE DE CHARTRES.


**NOUVELLE-ORLEANS :**
**MERCREDI MATIN, 26 JANVIER.**

## HOPITAL DE CHARITE

Nous avons reçu le rapport adressé à la Législature par la direction de l'Hôpital de Charité. Le bureau se compose du gouverneur J. Walker président, de M. H. Cenas vice-président, et de MM P. Puissan, D Augustin, W. Hopkins, A. Hennen, J. M Bell et Josiah Cole.

Les Directeurs appellent l'attention de la Législature sur la nécessité d'obtenir du Congrès une loi qui facilite la perception de la *taxe des passagers*; 2o sur les réparations à faire à l'hôpital; 3o sur l'importance de supprimer la taxe de $500 exigée par la Compagnie des Water Works pour l'eau qu'elle fournit à l'hôpital; 4o sur l'urgence d'établir dans les faubourgs de la ville des asiles et des infirmeries où seront admises les personnes atteintes de maladies contagieuses, et celles qui sont jugées incurables, 5o sur la nécessité de prendre de nouveaux arrangements pour la réception et le traitement des aliénés.

Les directeurs ont fait examiner l'hopital par deux architectes distingués qui déclarent, dans un rapport annexé à celui des premiers, qu'il est absolument nécessaire de renouveler tout le parquet du rez de chaussée, de réparer celui du premier étage, ainsi que toutes les corniches et toutes les gouttières, de refaire entièrement les galeries de derrière, de toucher au toit et au belvédère, de recrépir les murs au dedans et au dehors, de peindre à l'intérieur et à l'extérieur, etc., etc. Ces travaux, au dire des architectes, coûteraient environ $14,000.

Durant l'année qui vient d'expirer il a été admis à l'hopital 18,035 malades. Le nombre des sorties a été de 15,057 et celui des décès de 2,098.

Les frais d'entretien de l'hôpital se sont élevés pendant l'année à $59,032, 98, mais il a été payé $84,982, 32. Le revenu, y compris l'allocation de l'Etat, a été de $89,252, 01. Les créances possédées par l'hôpital au 31 décembre 1852 s'élevaient à $26,630 38; l'hopital doit de son côté $11,091 94.

Sur les 18,035 malades reçus et traités dans le courant de l'année dernière, 16,144 venaient des pays étrangers et 1,709 étaient américains dont 248 de la Louisiane.

Le vice-président, M. H. B. Cénas, adresse de justes éloges aux Sœurs de Charité, aux médecins et aux chirurgiens qui donnent leurs soins aux malades de l'établissement, ainsi qu'à tous les employés de l'hopital.

Nous avons dit que les frais d'entretien de l'hôpital se sont élevés en 1852 à $59,032 98. On sera, peut-être curieux de savoir comment se subdivise ce total. Nous allons donc reproduire le tableau suivant des dépenses :

| | |
|---|---|
| Dépenses par la Sœur supérieure, pour entretien général | $22,870 02 |
| Médecins | 2,114 10 |
| Gardes malades | 5,248 00 |
| Pain | 6,339 09 |
| Viande de bœuf | 5,525 07 |
| Chirurgien en titre | 1,200 00 |
| Pharmacien | 1,000 00 |
| Aide chirurgien | 600 00 |
| Econome et secrétaire | 1,200 00 |
| [illegible] | 1,080 00 |
| Député commis | 600 00 |
| Aux Sœurs de Charité pr vêtements | 1,561 29 |
| Assurance | 359 70 |
| Réparations pendant l'année 1852 | 717 61 |
| [illegible] | 1,015 00 |
| [illegible] | 985 14 |
| | $59,032 98 |

Le revenu de l'hôpital se compose en partie de la taxe des passagers, $[illegible]; licences de spectacles, $41[illegible]; allocation de l'Etat, $10,000; donations, $[illegible]; paiement fait par les matelots [illegible]; argent payé à la porte, $1,[illegible]

L'hôpital doit à Mme Bouny pour pain, $1,085; à M. Louis Lovering, pour viande de bœuf, $[illegible]; à D. Merritt, pour enterrements, $53[illegible]; à [illegible] et Co, architectes, $[illegible]; à divers pour provisions, coton, toile, &c, $[illegible]; à divers pour médicaments, $[illegible]; à M Dambreau boucher, 307, 41.

Le nombre des malades admis à l'hopital en 1852 a été de 1,436 de moins qu'en 1851, c'est donc une diminution de 365 malades. Chaque malade a coûté en moyenne $3 64 1/2 en 1851 et $3 27 1/2 en 1852. La diminution de dépense est de 37 c. par conséquent de [illegible].

Sur les [illegible] malades admis à l'hôpital dans le courant de l'année dernière, 10,075 étaient Irlandais, 2,310 Allemands, 843 Français, 507 Anglais, 574 Prussiens, 252 Ecossais, 253 Suisses, [illegible] Canadiens, 63 Espagnols, 63 Danois, 69 Autrichiens, [illegible] Belges, 12 Russes, &c. Les autres nations sont forme qu'un faible contingent.

Le nombre des naissances qui ont eu lieu à l'hopital en 1852 est de 173.

Nous croyons devoir appeler l'attention du conseil sur l'état des rues et de ses députés sur le mauvais état de certains trottoirs qui ont été refaits lors de la confection du nouveau pavage en blocs de granit. Nous nous contenterons de signaler le coin des rues St Louis et Royale, où est située la pharmacie de M. Castelnau. Il y a là entre les deux trottoirs qui se rejoignent une différence d'élévation de plusieurs pouces. On se heurte constamment à cet obstacle, et nous savons que plusieurs dames ont failli se blesser. Il y aurait été assez facile d'éviter les accidens, les chûtes sont presque inévitables.

NAVIGATION AÉRIENNE.—Le comité chargé de s'entendre sur les bases définitives d'une association pour aider M. Petin à achever son appareil, se réunit ce soir à six heures à l'hôtel d'Orléans rue de Chartres, et délibérera sous la présidence de M. Charles Derbigay. Les noms des personnes et influents qui figurent dans la liste que nous avons publiée lundi sont d'un bon augure pour l'avenir du projet gigantesque auquel toutes les classes de notre population commencent à prendre un vif intérêt. Il dépend des membres du comité de mener à bonne fin l'entreprise s'ils ne livrent rien au hasard et qu'ils arrêtent de concert un plan de conduite, il est impossible que le projet n'aboutisse pas.

M. Petin ne demande rien pour lui-même. Il a une grande idée, et il nous l'offre. C'est à nous à le seconder, à lui donner la vie, à la faire éclore à la suite des merveilles qu'a déjà enfantées ce siècle. Rien n'est *impossible* à l'heure qu'il est.

Ces petits esprits qui cachent leur ignorance sous les dehors du dédain, sont tout simplement ridicules. Nous ne comprenons le scepticisme que de la part des vrais savants, car ceux-là peuvent raisonner leur incrédulité. Quant à ces esprits de l'intelligence qui, ignorant les principes élémentaires de la physique, osent nier un système auquel ils n'entendent pas le premier mot on conçoit que les esprits sérieux ne s'en occupent pas.

Les savans eux-mêmes commettent parfois de déplorables erreurs. Ceux que Napoléon avait chargés d'étudier le projet de Fulton, n'ont-ils pas déclaré que la vapeur appliquée à la navigation était une chimère ? Le professeur Lardner n'a-t-il pas *démontré* qu'il était impossible aux steamers de traverser l'Atlantique ? Ne s'était-il pas engagé à manger les chaudières du premier vapeur qui accomplirait ce prodige ? Eh bien ! le miracle a eu lieu et le savant professeur, quelque formidables que soient ses canines et ses molaires, n'a pu entamer aucune bouilloire. Le baron CH. DUPIN, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, n'avait-il pas également *prouvé* par des calculs, lorsqu'il fut d'abord question de chemins de fer, que la locomotive ne pourrait jamais se mettre en mouvement et que les roues tourneraient sur elles-mêmes? Le monde est cependant sillonné de railways sur lesquels volent en sifflant, environnée d'un nuage de fumée, de puissantes locomotives traînant à la remorque d'immenses convois de marchandises et de voyageurs. Le baron Dupin avait tout calculé, excepté la force d'adhérence. Il en a été de même pour l'hélice, pour l'air chaud substitué à la vapeur, en un mot pour toutes les grandes découvertes. L'expérience réserve peut être un démenti à ceux qui prétendent aujourd'hui que la locomotive aérienne est une impossibilité.

COLLÈGE DE LA LOUISIANE.—Les exercices mensuels d'élocution et de musique ont lieu samedi prochain au Collège de la Louisiane, rue Dauphine. Nous accusons réception d'une aimable invitation que nous adresse M. Dufau.

HÔTEL ST CHARLES.—L'ouverture de ce magnifique hôtel a eu lieu lundi, et déjà presque toutes les chambres sont prises. Le nombre des voyageurs est en ce moment fort considérable à la Nouvelle Orléans, et c'est à peine si les hôtels suffisent à recevoir les hôtes qui se présentent.

DIVIDENDES.—Les directeurs de la Banque de la Louisiane ont déclaré un dividende de cinq pour cent sur les profits des six derniers mois et en outre un dividende extraordinaire de dix pour cent qui, de même que le premier, sera payable aux actionnaires à partir du 7 février.

### SPECTACLES.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Les habitués du théâtre d'Orléans auront demain "Sémiramis" avec les artistes aimés du public. La reprise du "Prophète" est fixée à lundi prochain.

THÉATRE ST-CHARLES.—Les directeurs de ce théâtre ont réengagé M. et Mme Barney pour quatre représentations. "Ireland and America," "Our Gal" et "1,000 milliners wanted for the gold diggings" [illegible].

MUSÉE DE DAN RICE.—Le musée de Dan Rice est ouvert au No 107, rue St-Charles. Le panorama de San Francisco a été [illegible]. La famille chinoise, des animaux sauvages, des oiseaux rares, etc., donnent une nouvelle valeur à la collection de Dan Rice.

## CONSEIL DES ALDERMEN.

Mardi, 25 janvier.

Réunion à l'heure accoutumée. Huit membres présens. On lit un message dans lequel le maire annonce qu'il a convoqué le Conseil pour qu'il se joigne aux assistans aldermen et nommât trois listes de commissaires conformément aux dispositions du testament de feu J. McDonogh—Déposé sur le bureau sujet à l'appel.

On lit une pétition de plusieurs citoyens qui invitent le Conseil à acheter le planetarium de Barton pour l'usage des écoles publiques. Référé à un comité spécial.

On lit une communication du voyer, recommandant au Conseil de prendre de promptes mesures au sujet des levées qu'a supprimées la Compagnie de Navigation sur la rive ouest du Bayou St Jean. Cette absence de levées a causé, il y a dix jours, une inondation dans la partie basse de la ville. Référé au comité des rues et débarcadères.

Le Conseil ratifie la résolution des assistans aldermen autorisant l'avocat de la ville à intenter un procès contre le collecteur des droits de wharfage du 2e district, pour des arrérages dûs.

M. Claiborne, au nom du comité de l'instruction, a fait un rapport en faveur de la construction d'une école dans la rue Bagatelle. Adoptée.

Le même membre, au nom du comité judiciaire, présente une résolution autorisant ceux qui ont des terres à rentes à se libérer en payant en plein le capital. Adoptée.

M. Claiborne présente une résolution portant que l'actif de l'ancienne caisse d'amortissement sera transféré aux commissaires de la dette consolidée pour être affecté au paiement de la dette des anciennes municipalités. Adoptée.

Le Conseil adopte une résolution qui abroge toutes les allocations faites jusqu'ici aux corps de milice.

La résolution du Conseil des assistans aldermen amendant l'ordonnance des taxes de manière à décréter un impôt uniforme de $250 par an sur tous les débits de boissons, est rejetée.

Le Conseil s'ajourne à 9 heures pour se joindre aux assistans aldermen et élire les commissaires de la succession McDonogh.

MME BAROUSSE.—La seconde séance littéraire de Mme BAROUSSE a répondu pleinement à l'attente de ses amis. Nous aurions voulu en rendre compte immédiatement, mais l'heure avancée ne nous l'a point permis. Nous nous contenterons de dire aujourd'hui que le succès de Mme Barousse a été complet. Interrompue à plusieurs reprises par les murmures approbateurs de l'assistance, elle a terminé sa *lecture* au milieu d'applaudissemens prolongés. Elle a traité avec un art parfait et une souveraine habileté le sujet complexe et difficile qu'elle avait choisi pour thème. Nous n'entreprendrons pas l'analyse de son discours : ce serait en déflorer l'unité compacte et détruire l'étroite liaison des faits historiques dont elle a étayé son jugement sur le rôle que remplit la femme de la société. Comment d'ailleurs la suivre dans cette course rapide à travers les civilisations éteintes et les civilisations modernes ? Comment reproduire cette magnifique synthèse qui résume en quelques mots profondément sentis et heureusement exprimés tous les dévouemens, toutes les gloires, toute la poésie de la femme depuis les premiers âges du monde jusqu'à nos jours ? Il faudrait pour cela citer les paroles mêmes de Mme Barousse, et bien qu'elles retentissent encore dans notre mémoire, nous craindrions d'en affaiblir le charme, en leur prêtant une couleur étrangère.

Mme Barousse a terminé sa lecture par de touchans remerciemens aux dames qui l'ont encouragée et soutenue dans sa louable entreprise: elle a trouvé pour exprimer sa vive reconnaissance de ces accents qui vont droit au cœur, car ils viennent du cœur, et qui laissent un durable souvenir parce qu'ils ne s'adressent pas exclusivement à l'intelligence.

Les amis de Mme Barousse l'ont vivement engagé à donner une nouvelle séance, s'engageant d'avance, si elle voulait se faire entendre dans le second district, à se charger de tous les préparatifs nécessaires, de la vente des billets, etc. Mme Barousse n'a pu malheureusement accueillir ces ouvertures, car elle s'embarque aujourd'hui même, si nous ne nous trompons, pour New-York. Espérons qu'elle reviendra un jour parmi nous pour renouer les liens sympathiques qui s'est établi entre elle et les dames de la Nlle Orléans, et que l'absence même, nous en sommes sûrs, n'affaiblira pas.

On sait que M. Gardiner, dont le nom est associé à une affaire litigieuse que poursuit en ce moment le gouvernement des Etats-Unis, s'est rendu dernièrement au Mexique pour faire constater l'existence de certaines mines aux quelles il prétend avoir droit. Il paraît qu'en traversant les montagnes de l'intérieur du pays, son escorte a été attaquée par des bandits mexicains. Deux domestiques et trois mulets de M. Gardiner ont été tués, mais l'escorte a riposté au feu et a tué des assaillans sont restés sur le terrain.

LE JEUNE TAMBOUR.—Un jeune enfant, qui a une grande habileté comme tambour, arrivera bientôt à la Nlle Orléans où l'amène son directeur M Demorest. Cet enfant est un véritable prodige. Il donnera plusieurs représentations dans notre ville.

Le steamer de guerre américain *Waterwitch*, parti de New-York ces jours derniers, est arrivé à Baltimore le 16. Il est commandé par le lieutenant L. J. Page et doit explorer le Rio de la Plata et ses tributaires. Le commandant Page est accompagné de plusieurs officiers; sa mission est de faire connaître notre pavillon aux populations qui habitent les bords du grand fleuve de l'Amérique du Sud. Le *Waterwitch* partira incessamment de Baltimore pour sa destination.

### TEXAS.

Par un arrivage de Galveston, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 21 du courant. La législature du Texas s'est réunie à Austin le 10 de ce mois. Le message adressé aux Chambres par le gouverneur Bell est extrêmement long. Le gouverneur aborde toutes les questions qui intéressent le Texas et s'étend particulièrement sur la protection à accorder aux frontières.

Le 19 de ce mois, les steamers *Neptune* et *Farmer* allant à Houston, se sont abordés à la hauteur de Cedar Point. Le *Neptune* a reçu quelques avaries.

L'honorable M. Phelps a été nommé sénateur du Vermont en remplacement de M. Upham, mort ces jours derniers.

### Chronique Locale.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Juge Larue—Timothy Neville a été jugé hier à la Première Cour de District sous la prévention de vol. L'accusé est employé dans la police du premier district. Nous avons publié il y a deux semaines, que le 9 du courant, Neville voulut arrêter, près de la place Lafayette le nommé Samuel Ford qui venait d'arriver de la Californie. L'accusé, en abordant Ford, lui demanda ce qu'il faisait à cet endroit à cette heure de la nuit; Ford ne répondit qu'il se rendait à la pension où il logeait. L'homme de garde lui ayant ensuite demandé s'il avait une arme, Ford tira son couteau de poche et le lui donna. Neville sem'l alors à fouiller la poche de Ford et en retira une bourse contenant dix pièces en or de vingt piastres et de la poudre d'or évaluée à $17; l'accusé s'empara de l'argent et dit, en faisant un geste menaçant, que les pièces étaient fausses. Ford pria Neville de l'accompagner jusqu'à l'hôtel et ajouta que le propriétaire de l'établissement pourrait prouver que les pièces n'étaient pas fausses et qu'il avait gagné cette somme honnêtement. L'agent de police et Ford se rendirent à la pension; l'hôte en les voyant entrer, demanda à Neville de quel droit il arrêtait ainsi les citoyens paisibles; il allait se préparer à sortir, lorsque l'accusé entendit le signal que donnent habituellement les hommes de garde et s'enfuit aussitôt. Le propriétaire de l'hôtel sortit peu d'instant après et raconta tout ce qui s'était passé au sergent qu'il rencontra dans la rue. Neville fut arrêté et l'on trouva sur lui un de ses gants, deux des pièces de vingt piastres.

L'accusé a comparu hier devant la Première Cour de District. Les témoignages étaient tellement clairs que aucune défense ne fut présentée. Le jury rendit immédiatement un verdict de culpabilité.

ENQUÊTES.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un blanc connu généralement sous le nom de Peter l'Arrimeur, qui est mort subitement dans le café de Juan Rabasa, au coin des rues Gravier et Vieille Levée. Le jury a déclaré que Peter est mort d'apoplexie. Le défunt était âgé de 45 ans.

Une autre levée de corps a été pratiquée hier dans la rue Bacchus, chez le capitaine Francis Loecke. Il s'agissait d'une négresse nommée Rose, âgée de 35 ans. Verdict: morte d'intempérance. La défunte vendait du lait, mais le coroner n'a pu apprendre le nom du propriétaire.

VOL A L'HÔTEL ST-CHARLES—Bernard Vander a été arrêté lundi dernier à l'Hôtel St Charles, pour avoir volé un couteau et une fourchette. On le vit mettre les objets dans sa poche; l'accusé a avoué plus tard qu'il avait commis le vol. Il a été envoyé devant la première cour de district.

ARRESTATION.—Un homme de couleur du nom de F. Tabares a comparu hier devant le recorder par intérim Andrews, sous l'accusation d'avoir occasionné du désordre et frappé un officier de police. Tabares n'ayant pu payer une amende de $15, a été condamné à un mois de prison.

INCENDIE—Le feu s'est déclaré lundi après-midi, dans le moulin à scie de M. Musson, dans la ville de Jefferson. Les flammes ont entièrement consumé le moulin et le son qui s'y trouvait. La perte est évaluée à $2000.

AFFAIRE DE MEURTRE—Le recorder Winter a envoyé hier, devant la Première Cour de District, John B. Holleman qui est accusé d'avoir, le 19 du courant, commis un meurtre sur la personne de James Benson dans une maison de la rue Carroll.

—James Purcell et John Danford ont été arrêtés hier dans le Deuxième District sous la prévention d'escroquerie. Le recorder par interim Andrews les a envoyés en prison pour y attendre l'examen de leur affaire.

AMENDES—L'esclave Phoebé, accusée de bris de paix, a payé une amende de $5.

—Un esclave du nom de Green a été arrêté hier pour avoir joué dans un café au coin des rues Conti et Dauphine. Le recorder l'a condamné à une amende de $10 ou sinon à recevoir vingt-cinq coups de fouet.

—Joseph Frank a été condamné hier, devant le recorder par interim Andrews pour avoir insulté et menacé de frapper Louis Mangel au café Jefferson. L'accusé a été condamné à payer $25 et dans le cas où il ne pourrait acquitter cette amende, à rester quinze jours en prison.

ABUS DE CONFIANCE—G. Breitisch et Stephen Wenrich ont été arrêtés, lundi, sous une accusation d'abus de confiance. Nous n'avons pu apprendre les détails de l'affaire.

—John Keller, Martin Hogan, Wm Joyce et Frank Flynn ont été conduits hier devant le recorder Winter sous la prévention d'avoir voulu s'arracher un prisonnier des mains de la police. Keller a été renvoyé devant la Première Cour de District et les autres accusés ont payé une amende de $5 30.

VOL—John Lewis a comparu hier devant le recorder par intérim Andrews. Il est accusé par Charles [illegible] d'avoir introduit dans la maison, [illegible] [illegible] Lewis a été envoyé devant la Première Cour de District.

ACQUITTÉ—Mme [illegible] a été conduite hier devant le recorder par interim Andrews. Elle était accusée d'avoir, le 2 du courant, volé deux jupons, [illegible]. Le [illegible] a été envoyé [illegible] le recorder a mis l'affaire hors de Cour.

## Congrès.

*Séance du 17 janvier.*

M. Hale retire la résolution relative au commodore Morgan.

M. Davis présente une résolution demandant au gouvernement copie de la correspondance échangée au sujet des pêcheries. Adoptée.

M. Miller présente une résolution dont le but est de charger un comité d'examiner s'il ne conviendrait pas de reconnaître officiellement la république de Libéria.

La séance est levée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS—M. Dean, de N. York, propose une résolution autorisant l'érection d'une statue colossale à Washington. Adoptée.

M. Marshall, de la Californie, demande la suspension du réglement pour présenter une résolution dont l'objet est de placer deux millions de piastres à la disposition du Président. Cette motion est repoussée.

La Chambre s'ajourne peu après.

M. Shields rapporte le bill de la Chambre faisant une allocation de $50,000 pour l'érection d'une statue équestre de Washington. Adopté. Ce travail sera exécuté par M. Clark Mills.

M. Soulé présente une résolution demandant communication de la correspondance relative aux réclamations des Etats Unis contre le gouvernement haïtien.

La résolution conjointe de M. Cass au sujet de la doctrine est prise en considération.

M. Cass fait un long et excellent discours que le manque d'espace nous empêche de reproduire.

M. Hale lui répond, puis le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS—La séance n'offre rien d'important.

MAINE—Le Maine a un gouverneur whig. Le peuple n'ayant donné à aucun des candidats la majorité absolue, la Chambre des Représentans a dû, conformément au vœu de la Constitution, présenter au Sénat deux candidats sur les quatre qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages. La Chambre a choisi M. Crosby, whig, et l'ancien gouverneur, M Hubbard. Le Sénat s'est prononcé en faveur du premier par 17 voix contre 14.

Bien que le général Scott ait essuyé une éclatante défaite à la dernière élection présidentielle, il a obtenu cependant plus de voix qu'aucun des candidats whigs qui l'ont précédé. Il a reçu 11,699 voix de plus que le général Taylor et 98,612 de plus que le général Harrison.

### EUROPE.

Le steamer *Arabia* est entré dans le port de New-York, le 16 du courant, après avoir été forcé de relâcher à Halifax. Les dates reçues par cet arrivage sont du 30 décembre pour Paris et du 1er janvier pour Liverpool. Les nouvelles ne sont pas fort importantes. Le ministère est définitivement constitué et s'est présenté devant les Chambres. Lord Aberdeen a exposé à la Chambre des Lords la ligne politique que se proposait de suivre le nouveau cabinet. Celui-ci suivra les erremens de Sir Robert Peel, il tâchera de fortifier les bons rapports du pays avec les gouvernemens étrangers et s'occupera avec zèle d'augmenter les moyens de défense nationale. Voici la liste exacte et complète du nouveau Cabinet.

Premier lord de la trésorerie, le comte d'Aberdeen;
Lord chancelier, lord Cranworth;
Chancelier de l'échiquier, M. Gladstone;
Secrétaires d'Etat: Intérieur, lord Palmerston; Extérieur, lord John Russell;
Colonies, duc de Newcastle.
Premier lord de l'amirauté, sir James Graham.
Président du conseil, le comte Granville;
Lord du sceau privé, duc d'Argyle;
Secrétaire de la guerre, M. Sidney Herbert;
Président de l'administration du contrôle, sir C. Wood;
Premier commissaire des travaux publics, sir W. Molesworth;
Le marquis de Lansdowne, sans portefeuille.
Les personnes dont les noms précèdent composent le cabinet. Nous croyons de plus, dit le *Times*, que les nominations suivantes ont eu lieu:
Président de l'administration du commerce, M. Cardwell.
Président de l'administration des pauvres, le très honorable M. T. Baines;
Chancelier du duché de Lancastre, le très honorable P. Strutt;
Lord-lieutenant d'Irlande, lord Saint Germans;
Premier secrétaire du lord-lieutenant d'Irlande, sir J. Young;
Le lord-chancelier d'Irlande, le très honorable M. Brady;
Procureur général d'Irlande, M. Brewster;
Lord de l'amirauté, l'honorable W. F. Cowper,
Procureur général, sir A. Cockburn;
Solliciteur général, M. R. G. Willmers;
Lord de la trésorerie, M. Sadlier;
Sous secrétaire d'Etat des affaires étrangères, lord Woodhouse;
Secrétaire de la trésorerie, l'honorable G. Hayter;
Secrétaires collectifs de l'administration du contrôle, R. Lowe et H. Layard;
Vice-chambellan de la maison de la reine, lord E. Bruce;
Trésorier de la maison de la reine, le comte de Mulgrave.

Quant à la France, nous n'avons guère que deux faits à signaler, le retour de Louis-Napoléon de son excursion à Compiègne et la clôture de la session extraordinaire du Sénat.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle le document suivant:

NAPOLÉON, Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français. A tous présens et à venir, salut:

Avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit:

**Extrait du procès-verbal du Sénat.**
**SÉNATUS-CONSULTE**

*Pour interprétation, et modification de la constitution du 14 janvier 1852.*

Art. 1er.—L'empereur a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties.

Art. 2—L'empereur préside, quand il le juge convenable, le sénat et le conseil d'Etat.

Art. 3—Les traités de commerce faits en vertu de l'art. 6 de la constitution ont force de loi pour les modifications de tarif qui y sont stipulées.

Art. 4—Tous les travaux d'utilité publique, notamment ceux désignés par l'art. 10 de la loi du 21 avril 1852 et l'art. 3 de la loi du 3 mai 1841, toutes les entreprises d'intérêt général, sont ordonnés ou autorisés par décrets de l'empereur.

Ces décrets sont rendus dans les formes prescrites par les réglemens d'administration publique.

Néanmoins, si ces travaux et entreprises ont pour condition des engagemens ou des subsides du trésor, le crédit devra être accordé ou l'engagement ratifié par une loi avant la mise à exécution.

Lorsqu'il s'agit de travaux exécutés pour le compte de l'Etat, et qui ne sont pas de nature à devenir l'objet de concessions, les crédits peuvent être ouverts en cas d'urgence, suivant les formes prescrites pour les crédits extraordinaires; ces crédits seront soumis au corps législatif dans sa plus prochaine session.

Art. 5—Les dispositions du décret organique du 22 mars 1852 peuvent être modifiées par des décrets de l'empereur.

Art. 6—Les membres de la famille impériale appelés éventuellement à l'hérédité et leurs descendants portent le titre de *princes français*.

Le fils aîné de l'empereur porte le titre de *prince impérial*.

Art. 7—Les princes français sont membres du sénat et du conseil d'Etat quand ils ont atteint l'âge de dix-huit ans accomplis.

Ils ne peuvent siéger qu'avec l'agrément de l'empereur.

Art. 8—Les actes de l'Etat civil de la famille impériale sont reçus par le ministre d'Etat, et transmis sous un ordre de l'empereur, au sénat, qui en ordonne la transcription sur ses registres et le dépôt dans ses archives.

Art. 9—La dotation de la couronne et la liste civile de l'empereur sont réglées, pour la durée de chaque règne, par un sénatus-consulte spécial.

Art. 10—Le nombre des sénateurs nommés directement par l'empereur ne peut excéder cent cinquante.

Art. 11—Une dotation annuelle et viagère de trente mille francs est affectée à la dignité de sénateur.

Art. 12—Le budget des dépenses est présenté au corps législatif avec ses subdivisions administratives, par chapitres et par articles.

Il est voté par le ministère.

La répartition par chapitres du crédit accordé pour chaque ministère est réglée par un décret de l'empereur, rendu en conseil d'Etat.

Des décrets spéciaux, rendus dans la même forme, peuvent autoriser des virements d'un chapitre à un autre. Cette disposition est applicable au budget de l'année 1853.

Art. 13—Le compte-rendu prescrit par l'art. 42 de la constitution est soumis, avant sa publication, à une commission composée du président du corps législatif et des présidens de chaque bureau. En cas de partage d'opinions, la voix du président du corps législatif est prépondérante.

Le procès-verbal de la séance, lu à l'assemblée, constate seulement les opérations et les votes du corps législatif.

Art. 14—Les députés au corps législatif reçoivent une indemnité qui est fixée à deux mille cinq cents francs par mois, pendant la durée de chaque session ordinaire et extraordinaire.

Art. 15—Les officiers généraux placés dans le cadre de réserve peuvent être membres du corps législatif. Ils sont réputés démissionnaires, s'ils sont employés activement, conformément à l'art. 5 du décret du 1er décembre 1852 et à l'art. 3 de la loi du 4 août 1839.

Art. 16—Le serment prescrit par l'art. 14 de la constitution est ainsi conçu: «Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur.»

Art. 17—Les art. 2, 9, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 22 et 37 de la constitution du 14 janvier 1852 sont abrogés.

Fait au palais du sénat, le 23 décembre 1852.
Le président, MESNARD.
Les secrétaires, Baron T. DE LACROSSE, CAMBACÉRÈS, général REGNAUD D'ANGELY.
Vu et scellé du sceau du sénat.
Baron T. DE LACROSSE.

MANDONS ET ORDONNONS que les présentes, revêtues du sceau de l'Etat, et insérées au *Bulletin des lois*, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre ministre secrétaire d'Etat au département de la justice est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais de Compiègne, le 25 décembre 1852.
NAPOLÉON.
Vu et scellé du grand sceau:
Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, ABBATUCCI.
Par l'empereur: Le ministre d'Etat, ACHILLE FOULD.

Le *Journal des Débats* publie la lettre suivante, qu'il a reçue au sujet d'un article inséré par lui sur la situation de la famille Bonaparte:

«Monsieur, [illegible] de la famille Bonaparte et de [illegible] M. [illegible], qui a fait deux mariages [illegible] le fils aîné de Lucien, [illegible] Lucien, [illegible] contracté un premier mariage qui n'avait pas été autorisé par Napoléon, et que, par conséquent, les enfants issus de ce mariage ne pouvaient être adoptés ni faire partie de la famille impériale. Ainsi, sont exclus Charlotte Bonaparte, fille de Lucien, veuve du prince romain Gabrielli, etc., etc.

«Permettez-moi, Monsieur, de relever cette erreur: d'abord le mariage de Lucien avec sa première femme, Christine Boyer, de Marseille, était fait longtemps avant l'Empire; Mme Lucien mourut à peine âgée de vingt ans, bien avant l'Empire; par conséquent l'Empereur ne pouvait faire aucune loi relative à ce mariage; en outre Napoléon n'aurait pas fait une pareille loi sur ce mariage, parce que tout le monde sait qu'il avait beaucoup d'affection pour Mme Lucien Bonaparte; et pour vous en donner une preuve convaincante, Charlotte Bonaparte, sa fille et ma femme, fut rappelée, quand elle était en Italie avec son père Lucien, par Napoléon, qui la fit venir à Paris, vers l'an 1810, pour la marier avec Ferdinand VII, qui fut depuis roi d'Espagne. Cela fait voir clairement que Napoléon reconnaissait les enfans du premier mariage de Lucien.

«Vous voyez aussi, Monsieur, que ma femme n'est plus veuve, puisqu'elle est mariée avec moi depuis douze ans environ, et que j'ai donc le droit d'être compris parmi les membres appartenant à la famille Bonaparte.

«SETTIMIO CENTAMORI,
«*Chevalier de l'Ordre de St Louis de France.*»

Les bruits qui circulaient en France au sujet du rétablissement des maisons de jeu avaient pris une telle consistance qu'on a cru devoir insérer dans la partie non officielle du *Moniteur* la note suivante:

«Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement avait l'intention d'autoriser les maisons de jeu et de rétablir la loterie. Ces bruits sont dénués de toute espèce de fondement.»

En Espagne, la chute du ministère Bravo-Murillo continue à défrayer la polémique des journaux. Le *Courrier de Madrid* annonce qu'une partie de l'opposition négocie avec le nouveau cabinet. On pense qu'un pacte sera conclu entre eux: s'il en était ainsi, le reste de l'opposition passerait probablement au ministère. Le *Journal des Débats* considère que les événemens qui viennent de s'accomplir en Espagne sont heureux et importans non seulement pour l'Espagne, mais pour l'Europe tout entière. Voici les réflexions que fait la feuille parisienne:

«Les événemens qui viennent de s'accomplir en Espagne sont heureux et importans pour l'Espagne; ils sont importans aussi pour l'Europe, et c'est ce côté de la question que nous voulons indiquer brièvement.

«Il serait long d'énumérer tous les échecs subis par la révolution de 1848 en Autriche, en Hongrie, en Prusse, en Allemagne, en Italie, à Rome. Dans tous ces pays, la réaction a été décisive; mais, loin de nous en plaindre, nous nous en sommes félicités; la réaction était naturelle et légitime; elle avait sa cause dans les événemens de 1848. En Espagne, au contraire, la réaction ultra-monarchique, ou plutôt despotique, que tentait M. Bravo-Murillo n'avait pas de cause légitime, car l'Espagne est un des pays qui ont échappé à la fatale contagion de 1848. Pendant que les anciennes monarchies, l'Autriche et la Prusse, étaient si profondément ébranlées, pendant que la principale monarchie créée par la révolution de Juillet s'écroulait, d'autres Etats, créés ou régénérés par les principes de la révolution de Juillet, la Belgique et l'Espagne, gardaient leurs royautés et leurs institutions. Nous ne chercherons point ici les causes de cette heureuse fortune de la Belgique ou de l'Espagne. Il nous suffit de remarquer que 1848 n'ayant rien ébranlé ni rien détruit en Espagne, la réaction que tentait M. Bravo-Murillo n'avait pas de cause naturelle et légitime.

Pourquoi une contre-révolution quand il n'y avait pas eu de révolution? C'était donc une croisade qui commençait contre les institutions libérales, non pas parce que ces institutions avaient favorisé l'anarchie, non pas parce qu'elles avaient aidé, mais à la destruction de l'ordre, non pas parce qu'on pouvait les accuser du mal qui avait été fait, mais uniquement parce que c'était des institutions libérales et parce qu'on ne voulait pas que le libéralisme eût sa part dans le gouvernement. C'était une théorie despotique opposée de gaîté de cœur à une théorie libérale. Les institutions libérales en Espagne étaient fort innocentes de l'anarchie européenne. Pourquoi donc les en punir? Autant vaudrait en punir les institutions anglaises. La tentative de M. Bravo-Murillo en Espagne était donc l'effet d'une doctrine despotique, et non pas une juste revanche de l'anarchie. Aussi, si cette tentative avait réussi, on aurait pu croire que c'était une nouvelle phase de la réaction monarchique qui commençait en Europe, non plus la phase naturelle et légitime, mais une phase toute gratuite, un véritable mouvement doctrinaire, prenant sa cause dans les idées, et non dans les événemens de l'histoire et dans les sentimens des peuples.

En Piémont, la réaction persiste dans la voie déplorable où elle est entrée. Voici ce que nous lisons dans un journal:

Une résolution très hostile au gouvernement a été prise par les évêques de la province de Turin, relativement à ce mariage. En vertu de cette résolution, ces évêques viennent d'adresser au clergé et aux fidèles de leurs diocèses une lettre pastorale collective dans laquelle, après avoir rappelé les principes fondamentaux de la doctrine catholique sur le mariage civil, ils déclarent à l'unanimité que, quelle que puisse être les lois civiles, quiconque contractera mariage dans une forme autre que celle qui est prescrite par l'Eglise, encourra, par ce fait même, l'excommunication majeure, et, par conséquent, sera privé de la sépulture ecclésiastique. En outre, les enfants nés d'une union contractée autrement que selon le rite de l'Eglise seront considérés comme les fruits d'un véritable concubinage et reconnus illégitime. Les évêques de l'île de Sardaigne ont fait, de leur côté, une déclaration collective dans laquelle ils adhèrent pleinement aux principes et aux déclarations des évêques de Savoie, du Piémont et de la Ligurie.

### NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 30 décembre.

Il paraît bien décidé que l'ex roi Jérôme quitera les Invalides pour aller habiter le Palais-Royal, que l'on restaure à cet effet. Le général Sauboul l'ayant félicité à la tête de l'état-major et des officiers de l'hôtel sur ce que le dernier décret du *Moniteur* lui confère le titre d'héritier présomptif, le prince lui a répondu: «Je reçois avec grand plaisir l'expression des sentiments que nos braves invalides me font parvenir par votre voix. Dites-leur bien que quelque soit la position que le sort me destine, il faudra un ordre de l'Empereur, mon auguste neveu, pour que je me décide à les quitter. Dites-leur bien que d'ici comme du Palais-Royal, je saurai veiller sur leur bien-être et que toujours ils auront en moi un appui, un défenseur de leurs droits.»

—La liste civile de quinze cent mille francs destinée à la famille officielle de l'Empereur, est partagée ainsi qu'il suit: 1 million pour Jérôme, 300 mille francs pour son fils Napoléon, 200 mille pour la princesse Mathilde.

—Une cérémonie d'inauguration a eu lieu, samedi, à sept heures du soir, au Panthéon, désormais église Sainte-Geneviève. M. l'abbé Duquesnay a fait connaître, dans une allocution, que les reliques de la patronne de Paris seraient transportées, lundi 3 janvier, de Notre-Dame à Sainte-Geneviève. Les clergés des paroisses de Saint-Etienne du Mont, de Saint-Sulpice, de Saint Nicolas du Chardonnet et de Saint-Séverin concourront à la cérémonie de la translation.

—Le *Moniteur* a annoncé que le nonce du pape à Paris avait reçu de son gouvernement de nouvelles lettres de créance. Le ministre des affaires étrangères vient de prévenir Son Eminence que l'Empereur le recevrait le 28 décembre, à une heure aux Tuileries.

Le nonce sera conduit au palais dans les voitures de l'Empereur, selon le cérémonial déjà observé pour l'ambassadeur d'Angleterre et l'ambassadeur de Naples.

—M. Valentin, l'ex-représentant montagnard, a obtenu, dit-on, l'autorisation de rester à Paris.

—Pendant son séjour à Compiègne, l'empereur a fait de nombreuses libéralités. On cite, entre autres, un don de 20,000 fr. remis par lui à M. Deverson, maire de cette ville, dans le but de venir en aide à l'établissement de salles d'asile. L'empereur a fait remettre aussi à Mlle Deverson, fille du maire de Compiègne, qui, à son arrivée, lui avait présenté une corbeille de fleurs au nom des demoiselles de la ville, un très beau bracelet. S. M. a également donné une somme de 1,000 fr. aux dames de la Halle qui lui ont fait le même hommage.

Avant de quitter la ville, l'empereur a conféré à l'église Saint-Jacques, paroisse du château, le titre d'église impériale. Une tribune pour la maison impériale sera construite dans une aile du transept, et une seconde dans l'autre aile pour les élèves des Petits-Frères.

—Le *Moniteur algérien* du 25 décembre annonce que le dernier courrier venu de Laghouat a apporté la nouvelle que le brave général Bouscaren, blessé à la prise de cette place, était mort le 19 des suites de l'amputation qu'il avait été nécessaire de lui faire subir.

On pensait aussi connaître le sort de chérif Mohammed-ben-Abdallah, qui, par ses prédications, avait entraîné toute la population de Laghouat dans l'insurrection, et dont on n'avait pas de nouvelles. Blessé d'un coup de feu au travers du corps, Mohammed s'était enfui chancelant de la place du bain maure où il avait été frappé jusque dans les jardins. Là, il fut atteint d'une seconde blessure non moins grave et laissé pour mort. Cependant, dans la nuit, des gens d'un de ses adhérents, Telli, des Ouled-Nayls, le recueillirent, l'enlevèrent sur un brancard fait de quatre fusils, et parvinrent à le sortir de l'enceinte des palmiers et à tromper la vigilance de nos troupes d'investissement à la faveur des ténèbres. C'est dans cet état désespéré qu'il avait été transporté à grand'peine dans le m'zab, au douar de Naser-ben-Chora. Il était douteux qu'il survécut à ses blessures; on les disait d'une gravité extrême.

### BULLETIN COMMERCIAL.

**NOUVELLE-ORLEANS.**
MARDI SOIR, 25 JANVIER.

Les acheteurs attendent des nouvelles plus récentes, de l'Europe avant de s'engager dans des transactions importantes. Ces nouvelles sont maintenant dûes par le steamer Arctic. Bien que le coton ait été recherché, les ventes ne se sont élevées qu'à 6,000 balles aux prix mentionnés dans notre dernier rapport:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Inférieur, | 8½ @ 8¾ | Fair, | 10¾ | @10½ |
| Ordinaire, | 7½ @ 9 | Fully fair, | 11 | — @ — |
| [illegible] | 9 @ 9½ | Good fair, | 11½ | @ — |
| Good-Midd. | 9½ @ 9¾ | Good and fine, | — | @ — |
| Middling fair, 10 | @10¼ | | | |

La hausse qui a eu lieu s'est maintenue aujourd'hui. Les opérations ont embrassé 1,000 boucauts de 4 @ 4¾ cts le fair, et 4¾ cts le fully fair.—1,500 barils de mélasse ont été pris de 22 @ 22½ cts le gallon les lots de bonne à première qualité.

Le marché à la farine est lourd. Il s'est traité aujourd'hui 4,000 barils à des prix variant de $4 65 @ $4 70 l'Ohio, et de $5 @ $5 25 les marques extra.

Les ventes de maïs comprennent 3,000 sacs de 45 @ 44 cts l'ordinaire, et de 51 @ 54 cts le boisseau les lots de bonne à première qualité. Quelques lots d'avoine ont rapporté de 45 @ 46 cts le boisseau de St-Louis. Une vente de 600 balles foin de l'Ouest, 1re qualité, [illegible].

Il n'est pas opéré de changement important sur le marché aux comestibles. Le mess pore se vend $17 75 @ $18 au détail. Les ventes de plats-côtés ont eu lieu de 9½ @ 9¾, [illegible].

Le whiskey n'a pas changé. Il s'est traité environ 500 barils en lots à 20 cts le gallon.

Les opérations du café [illegible].

Un petit lot de [illegible] a été vendu 9¾ cts.

Le change est [illegible]:

Sterling, de 7¾ @ 8½; francs, 5f 27½ @ 5f 30. [illegible] New-York, à 60 jours, de 2 @ 2½. [illegible]

Le fret [illegible] 8½ d. le coton pour Liverpool, et 1¾ cts pour le Havre.

Mariés, jeudi, 20 courant, par le Révérend M. E. Rousselon, M. EDOUARD BERMUDEZ à Mlle AMANDA MAUPASSANT, tous deux de cette ville.

Décédée, hier à [illegible] heures après midi, Madame EMILIE PRICE, née Bouligny, à l'âge de 23 ans. Les amis et connaissances des deux familles sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à [illegible] heures après-midi. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte, rue Ste-Claude, entre Orléans et Ste-Anne.

[illegible]

## FEUILLETON.

### ISAAC LAQUEDEM,

**Par Alexandre Dumas.**

**PROLOGUE.**

**LES GAETANI.—suite.**

Ce n'étaient plus seulement les archers qui s'intéressaient à la lutte; c'étaient tous ces hommes qu'une espèce de nationalité, comme nous l'avons dit, reliait entre eux. Les Allemands avaient cessé la lutte, les montagnards avaient jeté leurs bâtons; tous étaient accourus, formant un cercle immense autour du groupe composé de Gaétano-le-Bâtard, du pèlerin et des trois archers destinés à soutenir vis-à-vis de l'étranger l'honneur de la vieille Angleterre.

—Dépêchons-nous! dépêchons-nous! murmura le pèlerin en regardant de nouveau le soleil; il est une heure moins un quart!

—Nous sommes prêts, répondit Herbert, et nous allons tirer selon le rang que les lettres initiales de nos noms tiennent dans l'alphabet.—A toi, Edwards, la première lettre; à toi, Georges, la seconde; à moi la troisième.... Le pèlerin tirera le dernier: à tout seigneur, tout honneur.

En effet, au jeu de l'arc, l'honneur du coup est à celui qui tire le dernier.

—Gare! dit Edwards en s'avançant.

Edwards avait d'avance choisi celle de ses flèches qu'il tenait pour la meilleure, et il l'avait placée sur son arc. Parvenu à l'endroit d'où il devait tirer, il s'arrêta, deux fois amena à lui la corde de son arc, deux fois la détendit; enfin, à la troisième fois, la flèche s'échappa en sifflant, et alla s'enfoncer dans le cercle tracé sur le bouclier à deux pouces à peine au-dessus de la mouche.

Ah! murmura-t-il, si le bouclier eût été seulement à dix pas plus loin, je mettais ma flèche en plein but; mais n'importe! je crois que le coup n'est pas mauvais....

Ses camarades, en l'applaudissant, lui prouvèrent qu'ils étaient de son avis.

—A ton tour, Georges, dit Gaetano le Batard, et mesure bien la distance.

—Je ferai de mon mieux, Monseigneur, dit l'archer.

Et, pour prouver la disposition dans laquelle il était, il tira l'une après l'autre trois flèches de sa trousse; mais, jetant les deux premières comme défectueuses, il ne s'arrêta qu'à la troisième.

Cette troisième flèche, il l'ajusta sur son arc, qu'il tendit d'un mouvement à la fois lent et ferme, et lâcha le trait.

La flèche alla frapper le bouclier, et, malgré la distance, il fut facile de voir qu'elle gagnait de quelques lignes sur celle d'Edwards.

—Ma foi! dit Georges, voilà tout ce que je puis faire.... Qu'un autre fasse mieux!

—Bravo, Georges! bravo, Georges! crièrent les spectateurs en applaudissant.

C'était au tour d'Herbert, c'est-à-dire de cel sur lequel on comptait le plus.

Il s'avança gravement et lentement, comme un homme qui sent tout le poids de la responsabilité qui pèse sur lui.

Aussi mit-il encore plus d'attention que Georges dans le choix du projectile qu'il s'apprêtait à lancer; il vida entièrement sa trousse à ses pieds, posa un genou en terre, et choisit longuement et avec soin une flèche dont la pondération fût parfaite; puis, se relevant, il tendit la corde de son arc de manière à la ramener jusque derrière sa tête, demeura un instant aussi immobile que le chasseur antique changé en marbre par la vengeance de Diane,—et lâcha le coup.

La flèche passa invisible, tant elle passait rapide, et alla s'enfoncer si près de la mouche, qu'elle en entama le contour.

Tous les condottieri, les archers surtout, étaient restés les yeux fixes et la poitrine haletante; mais, quand ils virent le résultat du coup, une immense acclamation en trois ou quatre langues s'échappa de la bouche de ces hommes, qui se regardaient tous comme intéressés dans leur amour-propre à ce que l'un d'eux, quelle que fût sa spécialité ou sa nation, l'emportât sur un étranger. Puis, d'un même mouvement, tous s'élancèrent vers le but, chacun voulant juger par ses propres yeux de la place où avait frappé la flèche d'Herbert.

Comme nous l'avons dit, la mouche était effleurée.

Alors, d'une commune voix, les archers poussèrent leur acclamation habituelle:

—Hourrah! pour la vieille Angleterre!....

Et le cris redoublèrent, chacun s'empressant autour du but, et montrant avec force bravos et clameurs, cette flèche qui, personne n'en doutait, devait remporter la victoire.

Pendant ce temps, le pèlerin, sans prendre la peine de se débarrasser de son manteau, s'était contenté de poser son bâton à terre, avait ramassé un des arcs abandonnés par les archers, avait pris parmi les flèches sorties de la trousse d'Herbert, la première flèche venue et s'avait ajustée sur son arc.

—Gare! cria-t-il tout à coup d'une voix forte.

Les condottieri entouraient le but; ils se retournèrent, et, voyant, à peut pas d'eux le voyageur qui levait son arc, ils s'écartèrent rapidement. A peine le bouclier fut-il démasqué, qu'ils entendirent passer la flèche, qui s'arrêta en tremblant juste au milieu de la mouche!

—Il s'était écoulé si peu de temps entre le cri de l'étranger et l'arrivée de sa flèche, qu'on eût pu croire qu'il avait lâché le coup sans prendre la peine de viser. Lui était resté debout appuyé sur son arc.

Quand on s'approcha du but, on s'aperçut que le bouclier, fait d'une claie d'osier recouverte de trois peaux de taureau, entre chacune desquelles était une plaque de fer, avait été percé de part en part.

La flèche passait de l'autre côté d'une longueur de six pouces.

Les archers se regardèrent stupéfaits,—pas un cri, pas un souffle, pas une haleine ne sortit de leurs bouches.

—Eh bien! demanda Gaetano, après un moment de silence, que dis-tu de cela, Herbert?

—Je dis qu'il y a magie ou surprise, répondit l'archer, et je demande une seconde épreuve.

—Tu l'entends, pèlerin? dit Gaetano, s'adressant à l'étranger; tu ne peux pas refuser sa revanche à un brave archer qui doute que tu sois un simple mortel comme lui, et qui te prend pour le dieu Apollo, déguisé en berger, et gardant les troupeaux du roi Admète.

—C'est bien! dit l'étranger; mais, quand j'aurai donné cette revanche, me laissera-t-on partir?

—Oui! oui! crièrent d'une seule voix tous les condottieri.

—Je t'engage ma parole de chevalier, dit Gaetano.

—Soit, dit le pèlerin toujours de sa place, tandis que les aventuriers, de leur côté, continueront d'entourer le but, qu'ils regardaient avec autant d'étonnement que d'admiration; mais la distance à laquelle nous avons fait ce premier essai me paraît bien courte pour des enfans.... Portez le bouclier à deux cents pas plus loin, et, alors, je ne demande pas mieux que de faire raison à Herbert, et même à ses deux compagnons.

—Deux cents pas plus loin!.... tirer à trois cents pas!.... mais vous êtes fou, mon maître! s'écria Herbert.

—Portez le bouclier à deux cents pas plus loin, répéta l'inconnu: j'ai accepté vos conditions sans les débattre, c'est à vous, maintenant, d'accepter les miennes sans les discuter.

—Faites ce qu'il demande, ordonna impérieusement Gaetano; c'est à lui, en effet, de dire à présent ce qu'il veut.

Deux hommes prirent le bouclier, mesurèrent la distance, et l'allèrent porter presqu'à l'extrémité du cirque.

Les autres aventuriers, Gaëtano en tête, revinrent silencieux à l'endroit où les attendait le pèlerin.

Herbert jeta un coup d'œil sur le bouclier, et regardant avec découragement son arc et ses flèches:

—Impossible, dit-il, de tirer à une distance pareille!

—Oui, dit l'inconnu, avec ces jouets d'enfant, impossible.... mais je vais vous montrer les armes avec lesquelles je vous défie.

Alors, indiquant du doigt aux condottieri une espèce de fragment de rocher long de dix pieds, large de cinq, qui sortait du sol rugueux, couvert de mousse, et sous la forme d'un gigantesque couvercle de sépulcre:

—Levez cette pierre, dit-il.

Les condottieri se regardèrent, ne comprenant rien à cet homme, qui leur paraissait un être surhumain, et hésitant à lui obéir.

—N'avez vous pas entendu? demanda Gaëtano.

—Si fait, répondit Herbert en grommelant; mais est-ce donc cet homme qui ordonne ici, maintenant?

—C'est lui, si je veux, dit Gaetano. Levez cette pierre!

Huit ou dix aventuriers se mirent à l'œuvre, mais, si bien qu'ils combinassent leurs efforts, ils ne parvinrent pas même à ébranler l'énorme bloc.

Ils se redressèrent, et, regardant Gaëtano:

—Cet homme est fou! dirent-ils; autant vaudrait nous donner l'ordre d'arracher le Colysée!

—Ah! c'est vrai, murmura le voyageur; je me rappelle, le tombeau a été scellé en dedans....

Et, s'approchant à son tour du bloc de granit:

—Ecartez-vous, dit-il, je vais essayer, moi!

Alors, jetant bas son manteau, il se courba par-dessus un des angles du sépulcre, attacha ses mains nerveuses aux anfractuosités des rochers; puis, collant ses bras à la pierre comme un bas-relief, il lui imprima trois secousses successives. On eût dit Ajax ou Diomède arrachant des plaines de Troie une de ces bornes gigantesques avec lesquelles ils écrasaient la moitié d'une armée.

Au premier effort, la pierre se garça; au second, les crampons de fer se rompirent; au troisième, le couvercle de granit se souleva et découvrit un tombeau dans lequel était couché le squelette d'un géant.

La tête seule manquait.

Les aventuriers jetèrent un cri de surprise mêlée de terreur, et reculèrent effrayés. Gaetano passa sa main sur son front humide de sueur.

C'étaient bien là, en effet, ces grands ossemens dont parle Virgile, et qui devaient, mis à jour dans leurs sépulcres par le fer de la charrue, glacer d'étonnement les races à venir.

Le géant avait près de lui un arc de neuf pieds de long, et six flèches de trois coudées chacune.

—Eh bien! Herbert, demanda l'inconnu, croyez-vous qu'avec cet arc et ces flèches on puisse tirer à trois cents pas?

Herbert ne répondit point: lui et ses compagnons semblaient courbés sous le poids d'une terreur superstitieuse.

*(A continuer.)*


☞ Il n'y a pas de maladie plus commune chez les enfans que les vers, et pire que tout autre, cependant, elle trompe la science des médecins. Les vers suivent la constitution; il est, par conséquent, du devoir des familles de prendre les plus grands soins. Dès que les premiers symptômes se manifestent, on doit employer tous les moyens pour les chasser promptement. Le Vermifuge de McLane est généralement reconnu comme le meilleur remède pour la guérison de cette dangereuse maladie. Les personnes qui sont chargées du soin des enfans devraient toujours avoir sous la main ce précieux remède qui ne manque jamais de produire le meilleur effet. A vendre chez SCOVIL & MEAD.
24janv—6f 111, rue de Chartres

☞ Personne n'ignore que l'indigestion est la source de la plupart des maux. La dyssenterie, la diarrhée, le choléra morbus, la maladie de foie et autres maladies sont engendrées par l'indigestion. Voyez la dyspepsie! Voyez tous ceux qui ont l'estomac délabré, et si vous voulez suivre les conseils dictés par l'expérience, ayez immédiatement recours aux Amers allemands du Dr Hoofland préparés par le Dr C. M. Jackson; ce remède est sans égal. Dépôt général, 120, rue Arch. Nous avons fait l'essai de ces Amers et déclarons qu'ils guérissent radicalement les maladies mentionnées ci-dessus.
PHILADELPHIA CITY ITEM.
A vendre par J. WRIGHT & Co.
24janv—12f 137, rue de Chartres

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente d'eaux-de-vie françaises, vin, sardines, huile, etc., qui doit avoir lieu mercredi 26 courant, à 10 heures et demie A. M., au magasin, No 20, rue Vieille Levée, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur. Les catalogues ainsi que les marchandises peuvent être examinées jusqu'au jour et à l'heure indiqués pour la vente. 25 janv—2t

L'attention des capitalistes et autres est appelée sur la vente à très longs termes de terrains abandonnés par Glendy Burke à ses créanciers; une partie des paiements s'effectuera en 1872. La vente aura lieu aujourd'hui à l'Arcade de Banks par le ministère de Bach & James, encanteurs. Voir l'avis.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer le juge THOMAS H. KENNEDY, comme candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St-Bernard, Orléans (rive droite du fleuve) et cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans, au dessous de la rue Julie. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain. 25janv—☞

☞ EDWARD RAWLE, de la Nouvelle Orléans, est candidat à la place de Juge-associé de la Cour Suprême pour le deuxième district composé de cette partie de la Nouvelle-Orléans au-dessus de la rue Julie et des paroisses de Jefferson, St Jean Baptiste, St-Charles, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Ouest Baton Rouge et Iberville. Il sera soutenu par
24jan Un grand nombre d'amis.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer A. M. BUCHANAN comme candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St Bernard, Orléans (rive droite du fleuve) et cette partie de la ville de la Nlle Orléans au dessous de la rue Julie. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain. 17janv—☞


### LISTE MARITIME.
**Port de la Nouvelle-Orléans.**

**Expédiés Hier.**

Steamship Empire City, Windle, New York via Havane
Navire Mediator, Bell, New-York
Joshua Mauran, Batton, Liverpool
Houghton, Doane, Liverpool
Connecticut, Williams, Liverpool
Barque P R Hazeltine, Cottrell, New York
Henrietta, Treat, New York
Hungarian, Bhampton, Boston
John Gardner, Pendleton, Boston
Brick Palo Alto, Spencer, Charleston
Aurora, Lamott, Londres
Goelette Jas P Bradford, Bleakney, Apalachicola

**Arrivés Hier.**

Steamship Texas, Lawless, Galveston
Navire Atlantic, Worth, New York
Westminster, Hazzard, New-York
Sultana, Barrett, New York
Howard, Reed, New York
Albert Gallatin, Tuttle, Londres
Barque Aquila, Nowell, Boston
Gipsey, Lincoln, Rio Janeiro
Arcola, Clark, New York
Phoebe, Millett, New York
Brick Tehuantepec, Brown, Vera Cruz
Abe, Ladd, Vera Cruz
Goelette J A Taylor, Sleeper, Savannah
Grand Turk, Dyer, Navy Bay
Louisa Sears, Burditt, St Thomas
Kate Sweetland, à la Pointe

**STEAMBOATS**

Gipsey, Ure, Bayou Sara, coton, mélasse, sucre.
Fashion, Pratt, de la Côte, mélasse, sucre
Ophelia, Davis, Washington, coton
Lexington, Moore, Saint Isaac
Delta, Castillo, St Martinville—coton, sucre, mélasse
Frank Keeling, Kouns, Plaquemine, coton
Bee, Rogers, Bayou Macon—coton
Buckeye, Nicols, Cincinnati—chargement de provisions
Glen Rush, Sutherland, Vermillionville—coton, sucre.
Alexander, Down, Rivière Blanche—coton
Lexington, Ottner, Louisville—chargement de provisions
Persian, Cochran, Pittsburg—coton, huile, tabac, etc.
Banker Hill No 3, Edson, St Louis—whiskey, viandes salées, farine, etc.
Susquehanna, Hard, de Cincinnati—provisions, farine, etc.
Union, Dillon, Pittsburgh—farine, verrerie

**Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.**

| | | |
|---|---|---|
| Rivière Yazoo | John Swasey, Owen | 5 h P M |
| Cincinnati | Pike, Monroe | 5 h P M |
| Cincinnati | Bride, Robertson | 5 h P M |
| Bayou Sara | Bee, Lewis | Midi |
| Pittsburgh | Equator, Dean | 5 h P M |
| Covington | Lenora, Dennis | 5 h P M |
| Rivière Alabama | Magnolia, James | 5 h P M |
| Donaldsonville | St. Seven, Stone | 10 h A M |
| Farmerville | Frank Keeling, Kouns | 5 h P M |
| Rivière Tennessee | Eastport, Milliken | 5 h P M |
| Rivière Rouge | H. N. Hunt, Read | 5 h P M |
| Nashville | H. L. W. Hill, Newell | 5 h P M |
| Louisville | Lexington, Mather | 5 h P M |
| St Louis | St Louis, Taylor | 5 h P M |
| Opelousas | Ophelia, Davis | 10 h A M |
| New-York | Empire City, Windle | 5 h P M |
| Rivière Alabama | Georgia, Seal | 5 h P M |
| Rivière Rouge | Caddo No 2, Graham | 5 h P M |
| Lafourche | D B Mosby, Power | 5 h P M |
| Memphis | Glen Rush, Hudson | 5 h P M |
| Mobile | Oregon, Heirn | 5 h P M |
| Bayou Sara | Emperor, Cotton | 5 h P M |
| Baton Rouge | Gipsey, Ure | 5 h P M |
| Biloxi | Creole, Luke | 10 h A M |
| Balise | Fashion, Pratt | 5 h P M |
| Fort Smith | Dove, Smith | 5 h P M |


**Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.**
Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1853.
LES listes de risques ayant été reçues, celle de 1849 et un quart de 1850 sont maintenant prêtes pour paiement. L. MATTHEWS, Agent.
25—jan—1m

**BANQUE DE LA LOUISIANE.**
Nlle Orléans, 24 janvier 1853.
LE bureau de directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur les profits des six derniers mois, et un dividende extraordinaire de dix pour cent, payables aux actionnaires à partir de lundi, 7 février prochain. R. M. DAVIS, caissier.
26janv—10

**A VENDRE**
**Le restaurant l'Ami des Garçons.**
JOUAN, restaurateur, sur la levée, entre Madison et Dumaine, en face du grand marché à la viande, vendra pour du comptant, à la personne qui voudra jouir de la nombreuse clientèle dont cet établissement se trouve pourvu. S'adresser sur les lieux, No 104 Vieille Levée. 26jan—8

PARTI MARRON de l'habitation de J. A. Lalontaine, Bayou Chêne, paroisse de St Martin, (Louisiane) le nègre **Joseph** ou **Joe**, âgé de 18 à 20 ans. Ce nègre est de petite taille, très noir, et a de très petits pieds—Il parle le français et l'anglais. Il a quitté l'habitation vers la fin d'octobre dernier, et depuis lors on n'a pas eu de ses nouvelles.

Une récompense de **$25** sera donnée à qui le placera dans une geôle et en donnera avis à MM. Lobit & Charpantier, 14, rue Conti, Nlle Orléans.
26janv—1ᵉ

**Dissolution de société.**
LA société existant sous la raison S. V. Barrett & Co, pour l'exploitation de la distillerie dite Louisiana, est dissoute d'un commun accord.
M. Charles de Gaalon ayant vendu son intérêt à M. S. V. Barrett, se retire de la maison.
M. S. V. Barrett, reste seul chargé de la liquidation des affaires de S. V. Barrett & Co.
S. V. BARRETT.
CHS. DE GAALON.
M. S. V. Barrett continue le même genre d'affaires sous la raison S. V. Barrett & Co. 26jan—4

MM. Fourniqué de Ste-Dode, Guillaume Bethéze, Nouchers et Mme Jeanne Mothe, veuve Bourdaiz, sont priés de passer au comptoir des soussignés pour affaires les concernant.
PAUL JUGE FILS & Co,
26 jan 27 rue St Louis

**VICTOR HEBERT & Co.**
149, RUE DE CHARTRES.
*Reçu par l'Empire City:*
**Magasin Pittoresque**—année 1852.
**Musée de Familles**—année 1852.
*Avis aux dames:*
Il reste à placer quelques abonnements au **Conseiller des Dames**, pour l'année courante. Nota—Le numéro Deux de ce journal est prêt à être livré. 26jan

ATTENDU par le navire Reindeer, de Marseille, 100 caisses savon français, à vendre par LANATA, GANDOLFO & CO,
26 jan 9 et 10, Jefferson

EN Magasin, les soussignés offrent à vendre, 50 barriques vin Bergasse,
12 barriques vin Margaux,
300 caisses salaisons, olives, capres, cornichons,
20 do anchois à l'huile, 20 do clous de,
10 do eau verte, 20 do marasquin.
LANATA, GANDOLFO & Co.
26 jan 9 et 10 Jefferson

MARBRE—40 blocs marbre blanc d'Italie,
100 mortiers do do do,
2 statues et 1 baignoire do do do,
A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
26 jan 9 & 10 rue Jefferson

VERMOUTH—100 caisses marque Noilly fils,
50 caisses vermouth do Fiquet,
20 caisses de 50f2 et 5 de 100f4 boites sardines à l'huile
100 caisses eau de fleur d'oranger.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
26 janv 9 et 10 Jefferson.

BOUTEILLES VIDES—50 paniers en magasin, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
26 janv—M 9 et 10, Jefferson

EN magasin et à vendre par le soussigné—30 barriques vin rouge Léoville, 1844;
10 barils vin blanc,
18 demi-barriques vin blanc, 1848;
6 barriques do
10 barils vin rouge vieux;
20 quarts eau de vie Magloire Castillon, 1825,
10 do do Cocq Père & Fils, 1830;
300 caisses vin blanc;
225 do absinthe Pernod, Bruneton & Co;
250 do cerises à l'eau de vie Teyssonneau Jne;
50 do fruits assortis do do do;
240 caisses Muscat; 45 do abricots à l'eau de vie;
1500 demi-boites thon à l'huile;
75 paniers anisette superfine;
20 caisses liqueurs do; 26 do marasquin;
2 do curaçao; 15 do muscat de Lunel.
CHARLES CAVAROC,
26janv—8f 30, rue Bienville

A Vendre par le soussigné, en débarquement du navire Muzart, venant de Barcelone:
10 pipes vin de Catalogne;
20 demi-pipes vin d'Oporto,
CHARLES CAVAROC,
26janv—8f 30, rue Bienville

**COLLÈGE ST-JOSEPH, BARDSTOWN, KENTUCKY.**
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est l'agent de l'institution ci-dessus. Les parents et les tuteurs désireux d'envoyer leurs enfants au Collège, peuvent être assurés que ceux-ci, jusqu'à leur arrivée à St-Joseph, [illegible] [illegible] Bardstown, Kentucky, vers le 15 mars. On peut envoyer chez MM. Reeves, Coutreil, Cô à la Nouvelle-Orléans, [illegible] [illegible]
[illegible] AGENT.

[illegible]

A VENDRE par le navire Mistral [illegible]
[illegible]
PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse.

[illegible]
DAVID GRIFFEY, de Cincinnati, Ohio, [illegible] 1, rue Conti. [illegible]



## POSTSCRIPT.


### DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

**Débats du Congrès.**

*Washington, 25 janvier.*

La Chambre s'est formée aujourd'hui en comité général et a résolu de présenter un bill en faveur de la réciprocité du commerce avec le Canada.

Le comité nommé pour prendre connaissance des accusations portées contre M. Strong, le surintendant des travaux de construction au Capitole, a fait un rapport déclarant que les accusations n'ont été nullement prouvées. Des poursuites ont été décrétées contre les accusateurs qui se sont ainsi parjurés.

Washington, 25 janvier.

Le bill pour pour établir un hôtel de Monnaie à New-York, a été discuté à la Chambre. Un message du président a été reçu, par lequel il fait connaître les fraudes commises à la Trésorerie. Puis, on a discuté et amendé le bill sur le déficit.

Le Sénat a confirmé la nomination de M. Miles comme collecteur des douanes à Beverley et Salem (Massachussetts) et celle de Sanders, collecteur à San Francisco.

Boston, 25 janvier.

L'honorable Caleb Cushing est attaqué de la fièvre scarlatine.

Boston, 25 janvier.

M. PIERCE.—Par suite du malheur survenu à M. Pierce, il désire qu'aucune manifestation publique ne soit faite à son égard, dans le trajet qu'il aura à parcourir pour se rendre à Washington-City.

Pittsburg, 25 janvier.

La rivière de l'Ohio baisse lentement, et il n'y a que cinq pieds d'eau au chenal. A Cincinnati, la baisse a été d'un pied depuis 24 heures.


BEURRE DE GOSHEN—40 frequins en débarquement des navires Pacific et Sultana et à vendre par JOS. H. MARKS,
26jv 76 & 78, rue des Magasins.

MAQUEREAUX—Nos 1 2 et 3, en débarquement et à vendre par JOS. H. MARKS,
26jv 76 et 78, rue des Magasins

CERISES à l'eau de vie—100 caisses à vendre par JOS H. MARKS,
26 janv 76 et 78, rue des Magasins.

OGNONS épeture blanches—173 barils en débarquement des barques Kleber et Aquila, à vendre par JOS. H. MARKS,
26jv 76 et 78 rue des Magasins

FIGUES—Eluni extra en tambours et boites de bonbons, en débarquement du navire Middlesex, et à vendre par JOS. H. MARKS,
26 janv 76 et 78, rue des Magasins.

SAVON de Colgate et Winchester, en débarquement et en magasin, à vendre par
26jv JOS. H. MARKS, 76 & 78, Magasins.

ARTICLES fermés hermétiquement—Saumons, homards, mouton, bœuf, pois, &c., à vendre par JOS. H. MARKS,
26jv 76 & 78, rue des Magasins.

CIGARES—540,000 des meilleures manufactures, telles que Dos Hermanas, Flor Havana, Granada, Fortuna, Ures, Esta Chay, Flor de Tralo, Colon, Correo, &c. à vendre par B. VALLS,
26jv 73, rue des Magasins

RIZ de la Caroline—[illegible] boucauts de première qualité.
SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc et jaune
CACAO de Guayaquil et de Maracaibo 100 1re qualité.
VIN de Catalogne—7 pipes
TABAC à chiquer—5 barils de la marque 11 bandes.
CIGARETTES—10 caisses de la marque la Espanola.
GRAINE pour oiseaux—16 barils de Roche.
PICADURA pour cigarettes—40 sacs et 3 barils des manufactures Norma et Minerva.
AMANDES à coque douce—16 sacs.
AMANDES à coque écossées—40 demi-quarts.
NOIR ANIMAL—25 barils de Philadelphie
EAU DE VIE D'ESPAGNE—10 pipes de première qualité.
TABAC de la Havane—Gouttes véritable Vuelta de Abajo, pour capes et tripes.
SALSEPAREILLE de Tampico—20 balles.
A vendre par B. VALLS,
26jv 73, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—[illegible] de la marque Escogida, en débarquement du brick Adams Gray.
A vendre par B. VALLS,
26jv 73, rue des Magasins

CACAO de Guayaquil—[illegible] sacs en débarquement du brick barque Kuntall, venant de Baltimore, à vendre par B. VALLS,
26jv 73, rue des Magasins.

**COURS DE SCIENCES INDUSTRIELLES,**
**Par M. E. Lamoinière.**
CE cours embrasse les industries qui se rattachent à la Géologie, à la Physique, à la Chimie, à la Mécanique, à la Technologie, aux constructions et à la Mécanique. Il sera terminé par un aperçu d'économie politique et d'agriculture.
Ce cours qui durera cinq mois, aura lieu au Collège de la Louisiane, le lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de sept à huit heures du soir, à partir du 1er mars prochain.
Prix du cours—$[illegible] par mois, payables d'avance. Renseignements et souscription chez M. E. Ducatel rue Toulouse, 60. 24 jan—au 2f

**A vendre à l'amiable,**
UNE Propriété située dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste, à 50 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant un arpent de face audit fleuve, sur une profondeur de 15 arpents plus ou moins, bornée du côté d'en haut par la propriété de veuve Jean Elmond, et du côté d'en bas par celle de M. Albert Hardouin; ensemble avec un MOULIN A SCIE mis par une machine à vapeur à vapeur et avant d'être réparé à neuf, avec ses accessoires, chalands, câbles, deux chaloupes pouvant contenir chacune 5 à 6,000 pieds de bois de charpente. Il y a sur cette propriété une maison principale, magasin, écurie, cases à nègres, chambres à domestiques, hôpital, etc. etc. Le tout en bon état.
Pour les conditions, s'adresser à M. Octave Hymel, sur les lieux, ou à O. ROUBIEU, N-O.,
29déc—1m 3 pa 44 Vieille Levée

**Théâtre à vendre.**
EN vertu d'un ordre de la Cour d'Equité de Nashville, pendant le terme de novembre 1852, je vendrai sur les lieux, aux enchères publiques, le 12 février 1853, le Théâtre Adelphie, l'édifice et le terrain sur lequel il est bâti. Ce Théâtre, situé à une petite distance de tous les hôtels et de la Poste, peut contenir 1200 personnes, est bien situé, il a été exhibé à une petite distance et entièrement complet. Conditions de la vente:—$500 comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans. On exigera des billets avec bonne sécurité, et un privilège sera réservé jusqu'à parfait paiement.
S'adresser à J. B. White C & M. Nashville, Tenn.
24 jan—3

ATTENDU incessamment par le John Carter, de Marseille,
300 caisses vermouth de La Noilly fils & Co,
100 caisses do Torino, Bechtort,
300 caisses vin rouge St-Julien,
100 barils vin rouge Oporto
10 quarts-tierçons de Languedoc, cognac tendre,
20 barils noisettes nouvelles,
2000 cruchons en grès à cirage, grand modèle,
2000 dames à marasquin,
50 caisses eau de fleur d'oranger,
15 barils olives vertes,
5 barillets capres fine, à vendre par
24janv ANT. GIRAUD, 46 Vieille Levée.

EN MAGASIN—90 barriques vin rouge Bergasse,
30 bques vin rouge Bordeaux,
150 caisses vin muscat Frontignan,
150 paniers huile d'olive grandes et 1/2 bouteilles,
60 caisses absinthe La Noilly Fils et Co, à vendre par ANT. GIRAUD,
24janv 46, Vieille Levée.

**AVIS—AVIS—AVIS.**
AYANT appris qu'une maison de cette ville faisait fabriquer, sur une vaste échelle, des vermouth La Noilly Fils & Co, à la marque A. G., que je reçois seul de ces messieurs, je préviens le public que pour lui faciliter les moyens de reconnaître la fraude, ils sont fait venir marquer et étamper par la Douane toutes les caisses que je recevrai.
ANT. GIRAUD,
7 déc 46, Vieille Levée.

**Vente pour liquidation d'un café et d'une grocerie.**
MANOEL MARTINEZ a l'honneur d'informer le public qu'il est revenu d'Espagne, pour liquider ses affaires à la Nouvelle-Orléans, et afin de s'en retourner en Europe. Dans ce but il offre à vendre à l'amiable **son café et grocerie, situé encoignure Commune et St-Pierre, premier district.** M. MARTINEZ.
22jan—6

**A VENDRE.**
UNE **Habitation Sucrière** de valeur située dans la paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi, à environ 5 milles au-dessous de la ville; ensemble avec cinquante-six nègres, mules, chevaux, bœufs, charrettes, charrues, &c., &c. nécessaires pour l'exploitation. Cette habitation a environ 34 arpents de face sur 40 arpents de profondeur.
Il y a 50 arpents de souches d'une année et 300 arpents de plant.
Pour plus amples informations s'adresser à EUG. ROCHEREAU & CO,
22 janv 17 et 19, rue St Louis.

UN Homme ayant une longue habitude de la tenue des livres et de la correspondance anglaise et française, désirerait trouver de l'emploi dans une bonne maison de cette ville. Il peut offrir les meilleures références. S'adresser à la Poste, boîte F, No 3. 22jv—1em

ON DEMANDE A ACHETER dans le carré de la ville, 2me District, une MAISON NEUVE, basse, double, en briques, avec cuisine double aussi, neuve et en briques, pour du comptant.
S'adresser par lettre, poste restante, à l'adresse L. D. 18janv—15f

**Modes et Nouveautés.**
**ISAAC SAWIN,**
44, *rue du Camp, au premier,*
A maintenant en magasin un assortiment complet:
Capotes soie pour dames, Chapeaux pail e pr dames
Rubans, Crêpes, Fleurs artificielles,
Plumes, Florences Fournitures pour modistes
Peluches, Voilettes, Talle épais,
Ruche, soie et coton, Epingles,
Agrafes, Garnitures, etc., etc.
A toujours en magasin un joli assortiment de chapeaux paille, communs. Tous les articles ci-dessus énumérés méritent l'attention des acheteurs et seront vendus à des prix très modérés.
ISAAC SAWIN,
24nov 44, rue du Camp, au premier.

**RICHARD ALDIGE & Co,**
35, *rue de Chartres.*
REÇU par les navires Peter Marcy, Wm Nelson, Connecticut et John G. Coster, venant du Havre, un large assortiment de marchandises de printemps et de fantaisie:
Cotonnade française, coutils, piqués, listados, indiennes, percales, jaconats, batiste d'Ecosse, organdis et mousseline, barège, barpour, étamine, alpaca, dentelles, valenciennes, malines, blondes, entre-deux, de tulle broderie anglaise, lingerie et bonneterie.
Soieries: Rubans, ombrelles, marquises, parapluies, chemises, cols, cravates, gants, sorties; aussi un assortiment de toile et pinceaux, articles de chasse.
Faïencerie de Paris en tous genres.
Attendu par les navires G. Hurlbut, Lemuel Dyer et Wurtemberg, venant du Havre, un complément des articles désignés ci-dessus. 18 jan

**Plantes nouvelles et étrangères, importées directement de France.**
MARTIN & Cie., jardiniers-fleuristes et pépiniéristes à Paris, membres de la société nationale de France, ont l'honneur d'annoncer aux amateurs aux messieurs qu'ils sont arrivés en cette ville avec une grande collection de plantes à fleurs et d'arbres fruitiers [illegible] [illegible]

[illegible]

**AU PUBLIC.**
J'ai l'honneur d'annoncer aux abonnés et patrons de l'*Abeille* que j'ai vendu à MM. S. HARBY, rédacteur de la partie anglaise, N. DUFOUR, rédacteur de la partie française et E. DUVERGER, comptable, les trois-quarts de la propriété du journal, restant moi-même intéressé pour un quart. Le journal sera publié sous la raison sociale de G. F. WEISSE & Cie.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1853.
G. F. WEISSE.

**Institut Militaire de l'Ouest, Drennon Springs, Kentucky.**
LE second terme de la session annuelle de ce collège commencera lundi, 7 février.
Les jeunes gens qui désirent se livrer à l'étude dans un lieu retiré, peuvent profiter de l'occasion qui leur est offerte de se perfectionner dans les sciences, en auteurs classiques, le génie, les langues modernes et la tenue des livres.
Pour plus amples détails, s'adresser à B. R. Johnson, surintendant à Drennon Springs, Kentucky, ou à SMITH & JOHNSON,
22 janv—3M No 1, rue Union, Nlle-Orléans.

**A vendre.**
LA négresse SEVERA, âgée de 28 ans, bonne cuisinière et parfaite blanchisseuse et son enfant Nicolas, âgé de six ans. S'adresser 86, rue de la Douane. 19 jan

**Usine Shakespear pour la fonte du fer et du cuivre.**
**WHEELER, GEDDES & Co.,**
No 208, RUE GIROD.
**Fabrication de machines à vapeur et autres appareils.**
F. F. WHEELER, JOHN GEDDES, SAMUEL SWOOP
19 jan—6m

A VENDRE en débarquement du navire John Curtis, de Bordeaux—
40 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc,
90 paniers véritable Guignolet d'Angers.
Par J. M. CURIEN,
19jan Enc. Condé et Dumaine.

**Marchandises sèches.**
**A. STURZENEGGER & ETERNOD,**
44, *rue Bienville, encoignure Chartres,*
VIENNENT de recevoir par les navires Nelson, Connecticut, Peter Marcy, John Parker et Coster, un nouvel et riche assortiment dans les marchandises suivantes:
Gros du Rhin noir, gros brillant,
Serges, cravattes de soie noire,
Rubans, gros de Naples unis et façonnés, velours en satin.
Crêpe de Lyon, gants et mitaines filet, brodés.
Ombrelles, parapluies et demi parapluies.
Eventails, mouchoirs batiste brodés.
Mantelets riches en mousseline brodée, chemisettes,
Manches, cols, entredeux et autres broderies.
Robes en mousseline et soie brodées et imprimées.
Robes à volants en barège à fleurs.
Barèges unis, imprimés et à fleurs.
Rideaux brodés sur mousseline et tulle.
Mousselines et jaconats imprimés.
Satin noir et drap de fantaisie pour pantalons.
Coutils, cotonnades françaises.
Bas, caleçons et chemises en coton et laine.
Gingamme et mouchoirs en soie de toutes qualités, mouchoirs Bayonne, mouchoirs blanc, fil rouge huile, bretelles et eau de Cologne.
Etant les agents directs d'un grand nombre de manufactures d'Europe, ils vendront aux **prix de fabrique.** 14 jan

**PRODUITS DE LA HAVANE.**
CAFÉ de la Havane de première qualité, tabac en feuille vieux et de la nouvelle récolte, garanti Vuelta de Abajo; cigarettes de diverses marques recherchées et 957,000 cigares de toutes dimensions et des marques plus célèbres, telles que:
Lyres, Cabanas, Perfeccion, Silfide, Su Rosasu, Vereyda, El Sol, Partagas, Profeta, Dos Hermanos, Montoro, Sevillana, Empire City, El Nopal, La Mina, Corona, la Nina, Concordia, Ambar, Sobrinas, La Lucero, Ira Pruela, Rapid, 5 Coronas, Orléans, la Lis, Hija del Golfo, et un grand nombre d'autres marques, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr.,
17janv 34, rue Gravier

CIGARES de la Havane—[illegible] Régalia, Imperiales, Media Regalia, Londres, Millares, Cilindrados, &c., &c., toutes marques de première qualité, en débarquement de la goëlette Edwin Dorsey, venant de la Havane, et à vendre par D. BORNIO, Jr.,
17janv 34, rue Gravier

CAFÉ de la Havane—[illegible] sacs de première qualité, à vendre par D. BORNIO, Jr.,
17jan 34, rue Gravier

**Biscuits de Crackneli.**
500 boîtes biscuits de Crackneli, à vendre en gros et en détail, par JOHN WINÇON, confiseur et pâtissier,
17jan 55, rue de la Vieille Levée

**Champagne en et mi-fin.**
50 paniers Champagne supérieur de Heidsick
20 paniers Champagne de Joly,
10 paniers Champagne crême de Bouzy,
10 do do nectar,
10 do do demi-bouteilles
A vendre par JOHN WINÇON, Confiseur et Pâtissier,
15 jan—6 55, rue de la Vieille Levée.

**JOHN WINÇON,**
**CONFISEUR ET PATISSIER,**
55, *rue de la Vieille Levée,*
Se charge de la confection de soupers pour bals et soirées, à des prix modérés. 15jan—1m

**MATCHES.**
LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain, du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, New-York, sont à vendre chez
23déc J. P. TARDO, No 159, rue de Chartres

**METAL HALPHENIDE,**
**Nouvelle Découverte.**
LES soussignés ont obtenu de la maison HALPHEN, de Paris, d'être les seuls autorisés à la Nouvelle-Orléans, pour la vente des **couverts en alphénide.**
Cette composition, remarquable par sa ressemblance parfaite avec l'argent, laisse derrière elle tout ce qui a paru jusqu'ici en ce genre, tels que [illegible] ruolz. On peut les faire graver et l'œil le plus exercé s'y tromperait.
Nous avons trouvé satisfaire les exigences du bon goût, en même temps que le besoin du **bon marché.** A. PAYA & CO.
13janv—3m 56, rue de Chartres

**P. LEVERRIER,**
RUE DE CHARTRES, No 76,
ANNONCE au public qu'il vient de recevoir des lampes modérateur de toutes dimensions. Il invite les acheteurs à profiter du bon marché. C'est au plus bas prix que ce soit ne peut les céder dans cette ville. 12janv

**Galerie Daguerréotype de MOISSENET,**
No 1, *rue du Camp, encoignure Canal,*
LES personnes qui désireront faire faire leurs portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie MOISSENET, elles pourront se convaincre alors par elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de M. Moissenet.
Par suite d'un long et d'une longue expérience en photographie, M. Moissenet obtient des résultats que les artistes qui ont tant cherchés sans pouvoir y arriver. Ses portraits se recommandent par la netteté, la beauté, les tons de la couleur et la vigueur des portraits ainsi que l'exécution des portraits. [illegible] 13déc—1☞

DIVERS—20 douzaines cornichons anglais, 100 caisses salaisons de Marseille, 50 do fruits au jus,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 douzaines moutarde française, 25 cs. Vermouth
20 caisses absinthe suisse,
10 caisses marasquin de Zara,
40 caisses raisins secs,
20 caisses bougies patentées,
50 boîtes biscuits anglais,
15 meules fromage de Gloster, 2 do do Cheshire,
25 boites do Stilton, 200 paniers champagne,
20 caisses Bourgogne, 50 do muscat,
200 douzaines confitures de gouyave,
100 do gelées françaises, 50 do sauces anglaises,
A vendre par PERROS FRÈRES,
14 janv 247 et 249 Royale, enc. Dumaine

**Dissolution de société.**
LA société existant en cette ville sous la raison de Maurice Constant & Co, pour l'exploitation de pâtisserie et confiserie, située à l'encoignure des rues St-Louis et Royale, est dissoute d'un commun accord à dater du 14 courant. Les soussignés, associés, continueront le même genre d'affaires. Ils profitent de cette circonstance pour remercier leurs amis et le public en général du patronage qu'ils ont bien voulu accorder à l'ancienne maison, et les prient de le leur continuer. Ils fourniront toujours aux meilleures conditions et avec la plus grande exactitude les commandes pour bals, soirées et mariages.
21 jan—10f MAURICE & FESTORAZZI

**A vendre par J. B. DERBEY, courtier, 86, rue de la Douane:**
UNE domestique âgée de 18 ans, bonne cuisinière, parfaite blanchisseuse,
Une autre, âgée de 45 ans, parfaite cuisinière et blanchisseuse, toutes les deux garanties sous tous les rapports.
Aussi: diverses **propriétés de valeur**, situées dans les 1er et 2me districts.
Ainsi que quelques maisons de résidence dans le faubourg Tremé. 21 janv

**Verrerie! Verrerie!**
REÇU par différents envois:
400 caisses verrerie formant un assortiment convenable.
Pour pensions, cafés, pharmaciens, confiseurs. Le tout est offert à des prix réduits, soit pour du comptant ou pour du papier négociable.
C. CARRERE, rue Condé, encoignure Madison
20janv

ALE écossais pâle, des Indes Occidentales, manufacture de Steel—Quelques barils de cet Ale renommé pour ses qualités toniques, en pintes, à vendre par J. Y. DE ECANA,
20janv 47, rue Bienville

COGNAC—547 futailles des marques suivantes: Jean Louis 1811—Jean Louis 1795—Maglory 1834—MM. Castillon 1825—Otard Dupuy & co—J. Hennessy & Co—J J Durand, Cognac 1840 à 1830—J Laville 1849—A de Mondore 1840—Alex. de Montazum 1840—John Durand & Co Bordeaux—John Durand & Co—La Rochelle. Sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,
24janv No 31, Vieille Levée

VIN en barriques—74 barriques vin rouge, bon vin de famille, à vendre par J & J TARDOS,
24janv no. 31, Vieille Levée

VIN en caisses—1800 caisses de différentes marques sous les clés de la Douane, à vendre par J & J TARDOS,
24janv no. 31, Vieille Levée

VIN blanc en caisses—700 caisses sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,
24janv no. 31, Vieille Levée

SARDINES, Champignons, Cèpes, Petits pois—115 caisses venant d'arriver, de la marque Dufrès, Nantes—Sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,
24janv no. 31, Vieille Levée

VIN MUSCAT—300 caisses vin Muscat qualité supérieure, à vendre par J. & J. TARDOS,
24 janv 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE—290 paniers des marques suivantes: Fleur de Bouzy, Verzenay, Bouché Fils & Droust Star, à vendre par J & J TARDOS,
24janv 31, Vieille Levée

FRUITS au jus—30 caisses fruits assortis, à vendre par J & J TARDOS,
24janv 31, Vieille Levée.

**Casquettes—Casquettes.**
REÇU par le navire J G Coster et en vente chez les soussignés:
Un assortiment de casquettes en drap et velours, formes Buridan et autres.
LION, PINSARD & Co.,
24 jan 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

**Coiffures—Coiffures.**
REÇU par les derniers arrivages du Havre, et en vente chez Lion, Pinsard & Cie., 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville:
Un grand choix de coiffures pour dames, Coiffures soie pour bals, soirées et théâtres, Coiffures laine et laine et soie pour sortie de bals et théâtres. 24jv

**Chocolat—Chocolat.**
EN vente chez les soussignés—160 livres de chocolat Menier, pour les [illegible]
LION, PINSARD & Co,
24 jan 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

200 [illegible]
LION, PINSARD & Co,
[illegible]

[illegible]

**Nouvelle Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.**
**Avis aux entrepreneurs.**

DES propositions seront reçues à ce Bureau jusqu'au 15 février, pour la formation des 51 premiers milles de la voie et aussi pour la livraison de 100,000 traverses de cèdre rouge, longues de 9 pieds, 6 sur 8 pouces, libre d'obier et sciées ou écarrées. Ces traverses devront être livrées sur la levée sur les terres de la compagnie, à leur dépôt, vis à vis de la Nouvelle Orléans. Le cahier des charges peut être examiné au bureau de la Compagnie.
JAMES G. GIBBES, Ingénieur en chef
15 jan—1m


**Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord**
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1853.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être fait au bureau de la Compagnie, MARDI, 15 mars 1853.
15 jan—au 15 mas JOHN CALHOUN, Secrétaire

[illegible]

**Bureau de l'Ingénieur du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.**
Nlle-Orléans, 17 janvier 1853.
PHILIP McGOVERN ayant abandonné les travaux dont le marché lui avait été adjugé par la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson, et du Nord, je déclare par le présent que son marché pour le nivellement des sections 1, 2 et 3 est forfait et je recevrai des propositions jusqu'au 29 du courant, pour le nivellement des sections ci-dessus, conformément au cahier des charges, qui peut être examiné à ce bureau.
JAMES CLARKE, Ingénieur en chef
19 jan—au 29

**Banque de l'Etat de la Louisiane.**
24 janvier 1853.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de directeurs aura lieu à la banque lundi 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
RICHARD RELF, Caissier.
24 jan—t1 jue 7f

**Bureau de la Compagnie de Desséchement de la Nouvelle-Orléans.**
L'ÉLECTION annuelle de six directeurs de la présente compagnie aura lieu lundi 27 janvier 1853, entre les heures de 10 A. M. et de 2 P. M. au bureau de la Compagnie, rue Bourbon, No 20. Nouvelle Orléans, 15 janvier 1853.
Par ordre du Président,
17 jan HENRY A. HOFFMEYER, Secrétaire

**Banque de l'Union de la Louisiane.**
Nlle-Orléans, 10 janvier 1853.
UNE élection de douze Directeurs aura lieu lundi 7 février prochain, à la Banque, No 18, rue de Charles. GEO. A. FREERT, Caissier.
11janv—

**Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.**
*Nouvelle Orléans, 12 janvier 1853.*
A L'ÉLECTION annoncée qui a eu lieu le 10 du courant les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de la compagnie pour l'année 1853.
John Pemberton, G. Miltenberger,
O. Gaillard, F. Poutz,
L. Pearce, P. Maspero,
E. O. Venand,
Plaov JOHN PEMBERTON, président

**Banque des Citoyens de la Louisiane**
6 janvier 1853.
L'ÉLECTION annuelle de treize directeurs conformément à la loi, sera tenue à la banque le lundi 7 février prochain, entre 10 et 2 heures; des quinze tires directeurs demeureront en fonction jusqu'à l'élection d'une Direction nouvelle, conformément à la loi du 10 mars dernier.
Par ordre, EUG. ROUSSEAU, Caissier.
6 janv—7f

**Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres contre l'Incendie.**
CAPITAL: DIX MILLIONS DE PIASTRES
FOND de réserve.—Un million trois cent mille piastres avec la responsabilité illimitée des actionnaires de toutes les dettes de la Compagnie.
CHS. BRIGGS, Agent,
10janv—1an Encog. St-Charles et Union

**Salle de Concerts et Salon de Lectures.**
**MECHANICS INSTITUTE.**
*Rue Philippa, entre les rues Canal et Commune.*
CETTE salle vaste et commode, dont la construction est adaptée à un bon acoustique, est prête à être louée à des conditions modérées. Elle est offerte pour le profit des exercices de concerts et autres, et pour les exercices des conférences littéraires.
S'adresser à LUTHER HOMES, Trésorier,
25oct—6m No 108, rue St-Charles

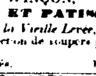

**Académie d'Ecriture et de Tenue des livres de DOLBEAR,** No 106, rue du Canal, (ancien No 26). Cette académie est dans la sixième année de son existence, ainsi que l'année aux dames, messieurs et aux enfants pour lesquels il y a des heures particulières. Les **citoyens et les étrangers** sont invités à visiter cet établissement. Un grand nombre des plus forts négociants de cette ville, ainsi que sont recommandés par des [illegible] d'écriture et de tenue de livres à l'Académie de Dolbear. Il y a des cours particuliers pour les dames.
S'adresser aux citoyens en général.
17 janv RUFUS DOLBEAR, 106 rue Canal

**Articles d'importation française.**
LE soussigné de retour de France, prévient le public que pour la facilité de sa clientèle de la ville, il vient d'ouvrir un **magasin de dépôt au No 181, rue Royale,**
Où il offre en vente, d'importation directe, un beau assortiment de VINS en barriques et en caisses, eau de vie, vieux cognac, fruits et liqueurs assortis, sardines, pâtés en conserve, fromage de Gruyère, truffes, petits pois, jambons, fromages de Gruyère, [illegible] de Béarn, arbres fruitiers greffés, des meilleures espèces.
Aussi, 500 barils pommes de terre, 500 pruneaux, 500 boisseaux, 500 sous son ognonaux, 500 pains sucre, 500 sacs et 5000 pieds de vigne, Chasselas, Fontainebleau, plants de bruyère, 100 barils noix chocolat noix de pécan, le tout à vendre en détail, au No 181 rue ROYALE et à son domicile au bas du marché de la rue du Mesnil.
13 janv—1m J. MICHEL

**BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION.**
A VENDRE—s'adresser à G. TOURNADE,
30mai—1an 75, rue Conti ou au No 239, rue Hercules

**DEPOT DE DRAP DE BILLARD**
**Des premières Fabriques Françaises.**
P LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par différents navires du Havre, un grand assortiment de **drap pour billard,** et que, d'après un arrangement pris avec les dites fabriques, il recevra des envois successifs qui maintiendront toujours un plus grand complet son assortiment.
Il annonce aussi que ses prix seront toujours plus bas que partout ailleurs. [illegible] 8oct

**Abs. Z. CAVELIER L. F. MAXENT**
**CAVELIER & MAXENT,**
*Rue Royale, No. 163,*
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 18d

**Habillements pour enfans et jeunes gens.**
**F. FABRE & CO**
*Encoignure St-Charles et Commune,*
(Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.)
APPELLENT l'attention du public sur leur grand assortiment d'habillements pour **jeunes gens et enfans.** Ces vêtements sont de la dernière mode et sont offerts en vente aux conditions les plus raisonnables.
15déc—1☞

**LIBRAIRIE P. MEYER.**
*Rue Royale, 173, entre Toulouse et St-Pierre.*
CONSTAMMENT à vendre à des prix excessivement réduits—Ouvrages de Littérature, Sciences,—Voyages,—Art Mécanique—Médecine,—Livres de Droit, Atlas, livres rares, ouvrages illustrés et autres.
Par les derniers arrivages, un grand choix de romans illustrés, fourniture de bureau. 20oct—ab

DIVERS—100 barils porc mess,
100 barils bœuf mess;
50 barils bœuf de première qualité,
100 demi barils bœuf mess pour familles;
100 " " porc mess;
200 caisses chandelles de l'Etoile,
200 do moqueraux assortis,
40 demi boites de thé,
500 barillets graisse de choix,
100 barils do do
A vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co,
25janv 15 rue Tchoupitoulas

CAFÉ—146 sacs café vert de première qualité, en débarquement du brick Telegraph, venant de la Havane et à vendre par S. DE VISSER & Co.
25 janv 26 Vieille Levée

MIEL—25 barils miel de Cuba, en débarquement du brick Télégraph et à vendre par S. DE VISSER & Co.
25 janv No 26, Vieille Levée

SUCRE—205 caisses sucre blanc, jaune et brut, en débarquement du brick Telegraph et à vendre par S. DE VISSER & Co.
25 janv 26, Vieille Levée

CACAO—30 sacs Guayaquil, en débarquement du brick Telegraph, à vendre par S. DE VISSER & Co.
25 janv No 26, Vieille Levée

AMIDON—20 barils amidon de la Havane, en débarquement du brick Telegraph, à vendre par S. DE VISSER & Co.
25 janv No 26, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Reçu par le brick Adams Gray, 75,000 cigares des qualités suivantes: Regalias, Gots de Agua, Jupiter, Pico de Teide, Filomena, Victoria, Prensados et Cilindrados de cette dernière marque, &c., et en magasin on trouvera toujours un assortiment complet des meilleures manufactures, à vendre par G. JORDA, Importateur,
21 8, rue Crossman, au 1er.

ATTENDU par la barque Charles Thompson, de Bordeaux—8 demi pipes eaux de vie de Jas. Hennessy; 20 do Reine Berthe; 12 huitièmes de vieux Cognac 1815; 6 quarts do fine champagne 1821; 50 caisses vin rouge Margaux; 250 do do Léoville; 50 do Larose; 24 do blanc Sauterne; 4 barriques vin rouge cru de Beychevelle; 12 do Pauillac Médoc; 10 do pruneaux de [illegible], à vendre par
P. LONGIS & GRATIAA,
24 jan 20 rue de la Douane

VIN DE MADERE—Quelques quarts de pipes de qualité supérieure, à vendre par
P. LONGIS & GRATIAA,
24 jan 20, rue de la Douane

**Crackuel! Crackuel! Crackuel!**
LES soussignés préviennent leurs amis et les amateurs de biscuits crackuel qu'ils viennent de recevoir par le navire Fleetwood de Londres—2500 boites, manufacturés par MM. Carr & Co de Carlisle, boulangers de Sa Majesté la reine d'Angleterre. Lesquels biscuits ont été choisis par les juges, à la dernière exposition de Londres.
Ces biscuits que nous offrons aujourd'hui, sont positivement bien supérieurs à aucunes marques importées à la Nouvelle Orléans. A vendre en gros et en détail par O VALETON & Co.
7 janv No 25, rue Tchoupitoulas et encoignure Royale et Quartier

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans:
10 quarts pipes vieux champagne cognac Mge. Castillon; 25 octaves cognac Seignette, Camus et autres marques, eaux de vie du pays, vieux Monongahela, et whiskey Bourbon, vin rouge de Bordeaux et de Marseille, Château Lafitte, Château Margaux, Haut Brion et autres vins de première qualité, huile d'olive, absinthe, kirsch et genièvre de Hollande, vieux rum et un assortiment général de vieux vins.
[illegible] NADAU DU TREIL,
7 janv 24, rue St Louis

**A vendre.**
DEUX MAISONS en briques, à deux étages, à l'encoignure [illegible] [illegible]
ALEXANDRE [illegible]

[illegible]


## AMUSEMENTS.

**THEATRE D'ORLEANS**

Jeudi 27 janvier 1853,
Troisième représentation de:
**SEMIRAMIS,**
Grand opéra en 4 actes, de Rossini.
☞ On commencera à 6 heures 3/4

Lundi 31, la première représentation de:
**LE PROPHETE,**
Grand opéra de Meyerbeer.

**THEATRE ST-CHARLES.**

**Réengagement de M. et Mme Barney Williams,**
POUR QUATRE REPRÉSENTATIONS.
Mercredi 26 janvier 1853:
IRELAND AND AMERICA, or LIFE IN BOTH COUNTRIES,—OUR GAL;—ONE THOUSAND MILLINERS WANTED FOR THE GOLD DIGGINGS.
☞ Mme ANNA THILLON et M. HUDSON ont été engagés et joueront la semaine prochaine.

**MUSEE DE DAN RICE,**
*No 107, rue St-Charles, Nouvelle Orléans.*

M. RICE a loué ces belles bâtisses en briques, à quatre étages et y a établi un **Musée permanent**. La collection de curiosités naturelles et artificielles comprend cent mille objets rares, venus de toutes les parties du globe.

La collection d'OISEAUX surtout est la plus grande et la plus belle aux Etats-Unis.

M. RICE a fait l'acquisition et a ajouté à son Musée le modèle de **San Francisco**, chef-d'œuvre de l'art, représentant toutes les bâtisses de la ville. Les personnes qui ont vu la ville de San Francisco déclarent que le modèle est parfait.

La FAMILLE CHINOISE, composée de cinq personnes, dont une belle princesse, a été engagée pour la saison. Elle donnera des repr... au second étage du Musée, et donnera des concerts où se jouera de la musique chinoise.

Le magnifique tableau représentant le FESTIN DE BALTHAZAR, copie de l'original, a été acheté à un prix très élevé et est attaché à l'établissement.

L'entrée des salles des LECTURES ne coûtera rien aux personnes qui visiteront le Musée.

On peut voir, dans le local du Musée, la collection d'**animaux sauvages**, comprenant: Ours, Tigres, Loups, Renards, Singes et un magnifique **Cygne sauvage**.

Les deux TABLEAUX EN MOSAIQUE sont les plus vastes qu'il y ait au monde, et celui de le plus riche.

☞ Les personnes qui feront des offrandes au Musée auront droit à un billet pour la saison.

☞ Prix d'entrée pour toutes les parties de l'établissement: 25 cts, enfans et domestiques, moitié prix.

☞ Les portes s'ouvrent à 9 heures du matin et se ferment à 11 heures du soir. 26jan

**Bal Masqué de Société,**
AU ODD FELLOWS' HALL

*Pour le 7 février, jour du MARDI GRAS.*

Messieurs les souscripteurs à ce bal sont informés que les billets sont prêts à être livrés, et ceux qui désirent des billets d'invitation peuvent laisser leurs listes à M. H. Ruffier, au bureau de la salle de bal, au Odd Fellows' Hall (entrée par la rue du Camp).

Le comité d'invitation se réunira comme suit: le mercredi 26 du courant, à 5 heures P. M. le dimanche 30 à 1 heure P. M. le mercredi 2 février à 5 heures et le dimanche 6 à 1 heure P. M.

Toutes les demandes de billets d'invitation ou de souscription, devront être présentées au comité qui en ordonnera l'émission d'après les règlements.

COMMISSAIRES
J. O. Nixon, P. Cazenave, Res. Toledano
John Crockard, W. F. Power, A. Schreiber jr.
H. G. Stetson, G. W. Shaw, John F. Caldwell,
E. O. Connel, Alex Levy, Henry Toe
Jules Betty, F. A. Bartol,
Comité d'invitation.

Le bureau est ouvert tous les jours de neuf heures A. M. à trois heures P. M. et de quatre à sept heures P. M.
H. RUFFIER, Secrétaire
25 jan—12

**GRAND PANORAMA**
**No 163, rue de Chartres**

M. ORSELLI a l'honneur de présenter au public une magnifique collection de vues formant un splendide panorama. Le plus beau et le plus complet qui ait jamais été exposé à la Nouvelle-Orléans, à exhibition. Il a été parfaitement dans toutes les villes de l'Europe qu'en Amérique.
Prix d'entrée.................... 25 cents
Enfans........................... 15
☞ Il y aura chaque semaine un changement de vues.
☞ Le panorama est ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à dix heures du soir. 22 jan—6

**HIPPODROME DE DAN RICE.**

DAN RICE est arrivé et, avec sa magnifique troupe, comprenant quelques-uns des **meilleurs écuyers du monde**, avec de **magnifiques chevaux et poneys**, les plus beaux chevaux des Etats-Unis.

**A ouvert l'Amphithéâtre, rue St-Charles, pour la saison.**

Les jours de l'ancienne chevalerie sont rappelés par de **GRANDS TOURNOIS**
**Et de brillantes Courses de Chevaux.**

Ce spectacle rehaussé par l'originalité de Dan Rice, les évolutions extraordinaires des chevaux et en particulier d'EXCELSIOR, de l'hippodrome HENRY CLAY, d'EUREKA et de BEPPO, [illegible] des lieux d'amusement les plus recherchés d'ici.
☞ Représentation à midi, tous les SAMEDI.
☞ Entrée aux premières 50 cents, parterre 25 cents. 15 janv

**SALLE VERANDAH.**
**Grand Bal Paré et Masqué,**
7 FEVRIER 1853.

COMITÉ D'INVITATION.
F. Colongne, E. Latour,
J. Lacoste, A. Lange,
L. De Wint, J. R. Pelletia,
L. A. St-Céran, J. Roy.

Les personnes qui désirent assister à ce Bal sont priées de se faire inscrire chez le gardien de la Salle Verandah directement ou chez le Gérant M. Colborne.

Les Dames ne seront admises qu'autant qu'elles auront été préalablement invitées, et toutes les personnes devront se démasquer avant d'entrer dans la salle.
☞ Billet d'admission pour les messieurs $2 00
21 janv—au 8f

**MARDI-GRAS.—Quatrième Bal.**

Le grand Bal Masqué et paré donné par les jeunes gens aura lieu à la
**Salle de l'Armory, rue du Camp,**
MARDI 8 FEVRIER 1853.

COMITÉ D'INVITATION.
Wm E. Deacon, Alfred Cornu,
E. G. Wells, A. J. Quirk,
L. R. Laroze, F. P. Barnabé,
Arthur Wire, T. B. Wells,
G. Gonzales, M. C. Laroque
R. B. Clark, 72, rue Poydras,
P. E. Mortimer, 23, rue Tchoupitoulas,
T. H. Hatton, 108, rue Gravier,
W. J. Ramsey, E. D. Wiltz,
Dr C. J. B. Harvey, 4, bâtisses Diamond,
T. Taquino.

☞ Les personnes qui désirent se procurer des billets pour les dames sont priées d'envoyer leur nom et leur adresse au comité, qui se réunira à la salle de l'Armory, tous les jours, de deux à quatre heures de l'après-midi.

☞ Aucune dame ne sera admise sans une invitation approuvée par le comité, et toutes les personnes devront se démasquer avant d'entrer dans la salle.

☞ Les billets pour messieurs sont limités; on ne peut se les procurer qu'en s'adressant aux directeurs et au dépôt de musique de W T Mayo, No. [illegible], rue du Camp. 24 jan—jus 8

**EXHIBITION DURANT LA SAISON**

L'EXHIBITION DE FIGURES EN CIRE &c. du Signor Vannuchi est actuellement ouverte au COMMERCIAL HALL rue St-Charles, encoignure Perdido.

Billets d'entrée—50 cents. Les enfants et les domestiques moitié prix. Les élèves, lorsqu'ils viendront en corps, 15 cents chacun. Les instituteurs n'auront rien à payer. Pour les détails voir les petites affiches. Les portes seront ouvertes tous les jours, le matin, à midi et le soir. 12 nov—6m


**DEPOT DE PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU,**
51 et 53, rue Commune.

E. R. STEVENS & CO. appellent l'attention des marchands, imprimeurs et autres intéressés aux articles ci-après, sur leur grand assortiment de:

PAPIER POUR ÉCRIRE, IMPRIMER ET SERVIR D'ENVELOPPES, DE LIVRES ET DE CARTES à JOUER ET DE TOUTES LES BRANCHES DU COMMERCE—A VENDRE à DE TRES BAS PRIX.
Papier à écrire, Papier pour pharmacien
Papier pour imprimer, Papier brouillard
Papier pour livres, Papier de musique
Papier en couleur, Enveloppes,
Papier pour enveloppes, Journaux,
Papier pour quincailliers Grands livres,
Papier de drap, Brouillards,
Papier pour souliers, Livres de caisse,
Papier pour échantillons, Registres,
[illegible] à copier, Boîtes pour billets,
Cartes à jouer, Pains à cacheter et cire
Cartes d'impression, Ardoises et crayons,
Encre d'impression, Encriers,
Encre pour copier, Presses papier,
Cartons pour chapeaux, Coupe papier,
Cartons pour reliure, Couteaux d'ivoir,
Plumes d'acier, Cuirs pour relieur,
Tire-lires, Feuilles d'or pr reliure
Livres de copie,

Nous appelons principalement l'attention sur notre assortiment de **Registres blancs** qui, pour la variété, n'a pas d'égal.

Ainsi que sur les nouveaux articles ci-après indiqués: presses à copier, leur extra fine à double action, de Perry & Co; plumes d'acier à pointes extra-fines de Gillott; livres en parchemin pour la copie de lettres brevet de Mann; registres, patentes pour lettre.
22janv—

**L. MAJESTE,**
**Commissionnaire et Importateur,**
*Vins Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c, &c.*
**No 115, rue de Chartres,**
21déc—ab Entre St Louis & Conti.

**SECCOMB, VOORHIES & CO.,**
Marchands Commissionnaires,
No. 15, rue Tchoupitoulas
NOUVELLE-ORLEANS.
E. SECCOMB.
B. P. VOORHIES.
S. R. GRIGGS. 25nov

**J. B. BOISON, 64, rue St-Charles,**
VIENT de recevoir de Paris, par le navire Akbar un assortiment très varié de chemises en Madapolam, devants de toile et toute toile, de toutes qualités et des meilleures maisons de Paris.
Chemises couleurs devants printaniers avec jabots et cravates;
Chemises plis seul: toiles poignets imprimés,
do Monte Christo;
Gants peau, fil d'Ecosse et satin-peau;
Bretelles, peignes, coutellerie fine française et anglaise;
Cannes, parapluies et porte-monnaie;
Un riche assortiment de cravates d'été en fil, batiste et soie des dessins les plus variés;
Parfumerie des meilleures manufactures;
Eau de Cologne, 1re qualité;
Un choix complet de cravates pour dames et [illegible] [illegible] en magasin;
Un joli assortiment de voitures pour enfants.
Tous ces articles sont à vendre aux conditions les plus raisonnables. 11ja

**Jouets et Articles de fantaisie.**
**E. LURGAN,**
*Rue Royale, No 168, près l'encoignure Conti,*
PRÉVIENT ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir un joli assortiment de quincaillerie de fantaisie, telles que bijoux, broderies pour dames, porte-monnaies pour hommes et dames, coiffures pour théâtres et bals, éventails, peignes, brosses, etc., etc.
Jouets d'enfants de toutes sortes, qu'il offre à vendre aux plus bas prix.
**Mme LURGAN**
Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de **COS-TUMES DE BAL** pour hommes et pour dames, [illegible].
[illegible]

**Changement de domicile.**
F. FABRE & CO, ont transféré leur magasin d'habillements au No 27, 29 rue des Magasins, ci-devant au coin des rues ST-CHARLES et COMMUNE, au-dessous de l'hôtel St-Charles. [illegible]
[illegible]